



Bulletin Officiel

N° 4876 Mardi 16 Juin 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	2
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
CAPITAL LEASE SEED FUND 2	3
MENA CAPITAL PARTNERS	4
LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS - STAR	4
AeTECH	5
SO.TE.TEL	5
TELNET HOLDING	6
CAPITAL LEASE SEED FUND 2	7
<u>PAIEMENTS DE DIVIDENES</u>	
TPR	7
ATTIJARI BANK	8
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH - UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB -	8
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO – AGE</u>	
SOTUMAG – AGO -	9
TAWASOL GROUP HOLDING – AGO -	9
TELNET HOLDING –AGE -	10
SOTEMAIL – AGO -	10
GIF FILTER – AGE -	11
ARTES – AGO -	12
TELNETS HOLDING –AGO -	12
AeTECH – AGO -	13
<u>REPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u>	
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – AGO -	14-15
<u>CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	16
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</u>	
BANQUE DE TUNISIE – BT -	17-18
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE</u>	
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT - MONOPRIX »	19
<u>INFORMATIONS POST AGO</u>	
HEXABYTE	20-22
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	23-27
<u>COURBE DES TAUX</u>	28
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	29-30
<u>ANNEXE I</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- AL BARAKA	
- ELECTROSTAR	
- FCP VALEURS QUIETUDE 2017	
- FCP VALEURS QUIETUDE 2018	
- FCP BIAT CROISSANCE	

COMMUNIQUE DU CMF

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية أنه، في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في أول نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، تمّ الترخيص لشركة الوساطة بالبورصة "شركة تصرّف ومالية" في:

- إعادة هيكلة رأس مالها من خلال دخول مساهمين جديدين، هما ال شركة السعودية SWICORP SA المنتسبة بتونس (مملوكة كليًا من قبل شركة SWICORP (السعودية) والسيد كمال الأزعر وذلك على إثر عمليتي الترفيع نقدا في رأس مالها بمبلغ 2 مليون دينار والتفويت في جزء منه. وبالتالي، سيتوزع رأس مال "شركة تصرّف ومالية" بعد العمليتين على النحو التالي:

- شركة SWICORP SA، بحساب 147 000 سهما تمثل 49% منه؛
 - والسيد كمال الأزعر ، تونسي الجنسية (المستفيد الفعلي من العملية) بحساب 78 589 سهما تمثل 26,2% منه؛
 - والسيدة لطيفة الزريبي، تونسية الجنسية بحساب 15 337 سهما تمثل 5,1% منه؛
 - ومساهمين تونسيين آخري بحساب 59 074 سهما تمثل 19,7% منه.
- وتعيين أعضاء جدد بمجلس إدارتها الذي أصبحت تركيبته كما يلي: السيد نبيل التريكي (رئيس) والسادة كريم الفلي وقيس مبارك وخالد الزريبي وفؤاد لخوة (أعضاء)؛
- ونقل كامل نشاطها إلى مقرّ جديد كائن بمبنى ليرا 17 نهج جزيرة مالطة، حدائق البحيرة، البحيرة 2 -1053 تونس.

تعلم هيئة السوق المالية أنه، في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في أول نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، تمّ الترخيص لشركة الوساطة بالبورصة "البنك الوطني الفلاحي رؤوس الأموال" في فتح فرع جديد كائن بشارع الحبيب بورقيبة عدد 28 المرسي- تونس.

تعلم هيئة السوق المالية أنه، في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في أول نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، تمتّ المصادقة على تسمية السادة محمد رضا شلغوم و حسين طراد كعضوين جديدين بمجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة "STB Finance".

COMMUNIQUE

Visa de prospectus

CAPITALease Seed Fund 2

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.

Agrément du CMF N°22-2015 du 30 avril 2015

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 15 juin 2015 au prospectus d'émission du Fonds d'amorçage **CAPITALease Seed Fund 2**.

« **CAPITALease Seed Fund 2** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	CAPITALease Seed Fund 2
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
Législation applicable :	Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005
Montant du fonds :	15 000 000 dinars divisé en 150 000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément :	30 avril 2015
Promoteurs :	Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) et United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)
Gestionnaire :	United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)
Dépositaire :	Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)
Distributeur :	United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)

COMMUNIQUE

La société d'intermédiation en bourse « MENA CAPITAL PARTNERS » a informé le Conseil du Marché financier que son directeur général, Monsieur **Khalil BEN AMMAR**, a démissionné de ses fonctions depuis le 19 Mai 2015.

Les formalités d'approbation du nouveau directeur général sont en cours.

2014 - AS - 2697

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL

Siège social et usine : Boulevard Ibn Khaldoun – B.P. 63 – 4018 Sousse - Tunisie

Les parties du contrat de liquidité des actions AMS, d'une part la société LOUKIL INVESTMENT GROUP, d'autre part l'intermédiaire en bourse MAC sa, informent le public qu'ils mettent en œuvre à compter du 12 juin 2015, pour une durée d'une année, un nouveau contrat de liquidité afin d'assurer la liquidité des actions AMS et la régularité de leur cotation.

Ledit contrat est composé de 1 000 000,000 dinars de liquidité et 100 000 titres.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2698

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
"STAR"**

Siège social : Square Avenue de Paris -1080-Tunis

La société tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR" informe ses honorables actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement le 15 Juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennal à compter du 15 Juin 2015.

2014 - AS - 2688

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société AeTECH

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

Le Conseil d'Administration de la société a passé en revue les comptes de l'exercice 2015 qui font état d'un chiffre d'affaires en forte hausse de **22,1%** à **11,185 MTND**, mais d'un résultat net négatif de **-1,542 MTND**.

Cette contreperformance s'explique par l'évolution du mix produits de la société qui continue à être dominé par l'activité Distribution. La branche Solutions, dont la contribution aux revenus est passée de **25,5%** en 2013 à **29,1%** en 2014, mais cela reste insuffisant en dessous des prévisions. L'activité Solutions est celle qui apporte plus de valeurs ajoutée et donc plus de marge pour la société, contrairement à l'activité Distribution qui reste fortement concurrentielle. L'activité Distribution reste dépendante de la vente des lignes et des cartes de recharges de l'opérateur Ooredoo dont la part du marché a reculé en 2014. A cela s'ajoute l'impact de dépréciation du Dinar face à l'Euro, ce qui a résulté en une baisse de la marge brute à **27,2%** fin 2014 contre **36,5%** une année auparavant.

La forte progression de l'activité Distribution a également impacté le niveau des achats consommés (**+40%** à **8,145 MTND**) et des charges de personnel (**+20,5%** à **2,076 MTND**), en ligne avec la progression des ventes. Néanmoins, la société a mis en place une politique pour contrôler ses coûts, matérialisée par la baisse des « Autres charges d'exploitation » de **8,9%** à **1,222 MTND**, une meilleure gestion de son stock (**-39,6%** à **0,802 MTND**) et des créances clients (**+0,8%** à **5,260 MTND**).

Le management de la société est en train de remédier à cette situation comme l'ont montré les chiffres du premier trimestre 2015, avec un chiffre d'affaires Solutions en forte hausse de **421,9%** à **2,161 MTND** et une contribution aux revenus qui s'élève à **46,6%**.

A propos d'AeTECH

AeTECH est un intégrateur de solutions en technologies d'information et de communication. Son activité principale regroupe les solutions de communication voix et données, la visioconférence la vidéosurveillance, Datacenter et Cloud. Elle est cotée sur la Bourse de Tunis depuis 2013.

 * Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2709

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »

Siège social : rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le Jeudi 16 Avril 2015 a décidé la nomination de Mr. Salah Jarraya Président Directeur Général de Tunisie Télécom en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Mr. Mokhtar Mnakri.

 * Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2710

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE :

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

L'opérateur Algérie Télécom lance son nouveau service WI-CI de WI-FI OUTDOOR sur l'esplanade de la grande poste Alger Centre. Le service « WI-CI », réseau Wi-Fi public, offre une connexion Internet à très haut débit dans les lieux publics à travers tout type de terminaux WI-FI et opère sur un large rayon de couverture et selon plusieurs formules d'abonnement « Package ».

Le Groupe Telnet Holding, partenaire d'Algérie Télécom dans ce projet, a joué un rôle important dans le lancement de ce service innovant en Algérie. En effet, Algérie Télécom avait signé au début de l'année 2014 un marché cadre avec le Groupe Telnet Holding pour le lancement du service Wi-Fi outdoor sur l'ensemble du territoire algérien. L'accord porte plus précisément sur la fourniture et la mise en service du réseau Wi-Fi Outdoor sur tout le territoire algérien.

La concrétisation de ce contrat cadre s'est matérialisée à travers deux sociétés du Groupe Telnet Holding à savoir la société tunisienne « Data BOX » et sa filiale algérienne « DB Algeria ».

L'intérêt de cette technologie réside dans la portée. Tandis que les réseaux Wi-Fi acheminent le réseau haut-débit à quelques mètres seulement, "Wi-Ci" permet de transmettre des données sur un périmètre de 2,7 kilomètres.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS
CAPITALease Seed Fund 2

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
 régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
 promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.
Agrément du CMF N°22-2015 du 30 avril 2015

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de « CAPITALease Seed Fund 2 » aura lieu à partir du **16 juin 2015**.

« CAPITALease Seed Fund 2 » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	CAPITALease Seed Fund 2
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
Visa :	Visa n°15-0908 du 15 juin 2015
Objet Social :	Le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif. « CAPITALease Seed Fund 2 » investira dans des entreprises en création ou venant d'être créées en Tunisie, présentes dans tous les secteurs offrant un fort potentiel de développement et présentant un caractère technologique.
Législation applicable :	Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005
Montant initial :	15 000 000 dinars divisé en 150 000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément :	30 avril 2015
Promoteurs :	Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) et United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)
Gestionnaire :	United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)
Dépositaire :	Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)
Distributeur :	United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)

Pour plus d'informations sur CAPITALease Seed Fund 2, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 15 juin 2015, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

2014 - AS - 2722

AVIS DES SOCIETES

Paiement de Dividendes

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »
 Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

La société Tunisie Profilés Aluminium "TPR" porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 11 Juin 2015 a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2014 à partir du 06 Juillet 2015 à raison de 230 Millimes par Action, à prélever sur les reports à nouveau des exercices 2013 et antérieurs.

2014 - AS - 2725

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Banque Attijari de Tunisie - Attijari bank-, a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 10 juin 2015 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2014 à un dinar cinq cent millimes (1,500 dinars) par action, soit 30% de la valeur nominale. La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du 16 juin 2015.

2014 - AS - 2699

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA » porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2014 seront mis en paiement à partir du 16 juin 2015 et ce à raison de 0,202 DT par action.

2014 - AS - 2700

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 04 juin 2015, a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2014 à 0,500 dinar par titre soit 10% de la valeur nominale.

La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du 15 juin 2015.

2014 - AS - 2711

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros
« SOTUMAG »
 Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2014 le **Lundi 22 Juin 2015 à 10 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2014.
5. Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2014.
6. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination d'un nouveau membre en remplacement d'un membre du conseil d'administration.
7. Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2015-2016-2017.
8. Quitus aux membres du conseil d'administration.

2014 - AS - 2665

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.
 Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Chargaia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2015, à 10h00, l'hôtel Movenpick Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014 et approbation de la distribution des dividendes.
6. Election d'un administrateur représentant les petits porteurs.
7. Renouvellement du mandat des administrateurs pour la période 2015-2017.
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Union des experts comptables pour la période 2015-2017
9. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2014 - AS - 2666

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 30 juin 2015 à 13 Heures 30 minutes, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Création d'un fonds social ; et
2. Modification de l'article 33 des statuts relatif à l'affectation et répartition des bénéfices.

2014 - AS - 2722

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Juin 2015 à partir de 11h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014,
4. Affectation du résultat,
5. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014,
9. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs aux dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires à l'usine de la société sis à Souassi - Mahdia

2014 - AS - 2640

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE AGE

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER

Siège social : GP1 Km 35 Grombalia 8030

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER S.A** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi, le 23 JUIN 2015 à 13h au siège social de la société sis à **GP1 Km 35 Grombalia 8030**, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social de la société .
2. Augmentation du capital social par incorporation des réserves .
3. Modification de l'Article 6 des statuts.
4. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

2014 - AS - 2723

2014 - AS - 2677

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 27 juin 2015 à 08h30 à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2014 ;
5. Quitus pour l'exercice 2014 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2014.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES au 31/12/2014 ;
8. Nomination d'un nouveau Co- Commissaire aux comptes ;
9. Renouvellement de mandat de quatre administrateurs ;
10. Nomination de deux nouveaux administrateurs ;
11. Nomination d'un administrateur représentant les petits actionnaires ;
12. Pouvoirs pour formalités ;

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- 1002-Tunis.

2014 - AS - 2712

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A
Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 30 juin 2015 à 12 Heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ;
4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 ;
9. Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs ;
10. Déclaration de fonctions occupées par le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés ;
11. Déclaration de fonctions occupées par le Directeur Général dans d'autres sociétés ;
12. Information sur le franchissement de seuil de participation dans le capital de la société.

2014 - AS - 2724

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Advanced e Technologies « AeTECH »

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Z.I Ariana Aéroport 2035 Tunis Carthage

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sont convoqués à l’Assemblée Générale Ordinaire le 25 juin 2015 à 10H30 à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (B.V.M.T) sise avenue de la bourse aux berges du lac - Tunis, à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d’administration concernant l’activité de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2014.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2014.
3. Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2014.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Affectation des résultats de l’exercice clos le 31 décembre 2014.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Quitus aux administrateurs.
8. Questions diverses.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sise à la Z.I Ariana - Aéroport, 29 rue des Entrepreneurs La Charguia II 2035 Tunis.

AVIS DES SOCIETES

تأجيل موعد الجلسة العامة العادية

بنك تونس والإمارات

مقرها الاجتماعي : 5 مكرّر نهج محمد بدره - 1002 تونس

نعلم السادة المساهمين العاديين في رأس مال بنك تونس والإمارات بأنّ موعد الجلسة العامة العادية المزمع إنعاقدها يوم 10 جوان 2015 على الساعة العاشرة صباحا بمقرّ البنك قد وقع تأجيلها إلى يوم 17 جوان 2015 ، للتداول حول جدول الأعمال الآتي :

1. النظر في تقرير التصرف لمجلس الإدارة والقوائم المالية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014.
2. النظر في تقرير التصرف لمجلس الإدارة وفي القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014.
3. النظر في التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014.
4. النظر في تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014.
5. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعّة المختومة في 31 ديسمبر 2014.
6. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم للسنة المالية 2014.
7. توظيف نتائج السنة المالية 2014.
8. تحديد بدل الحضور.
9. تحديد نيابة مراقبي الحسابات لسنة 2015/2016/2017.
10. تعيين أعضاء مجلس الإدارة جدد.

توجد الوثائق الخاصة بهذه الجلسة على ذمة الأعضاء بمقر البنك وذلك خلال القانونيّة.

AVIS DES SOCIETES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
S.A. au capital de 90.000.000 DT
MF : 015094B
Siège social : 5 bis, Rue Mohamed Badra -1002 Tunis

Report de l'Assemblée Générale Ordinaire

Il est porté à la connaissance de messieurs les actionnaires ordinaires de la Banque de Tunisie et des Emirats que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le Mercredi 10 Juin 2015 à 10 H 00, au siège de la Banque, est reportée pour le Mercredi 17 Juin 2015, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de la banque arrêtés au 31/12/2014
2. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014.
3. Examen des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014.
4. Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014.
5. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014.
6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2014.
7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2014.
8. Fixation des jetons de présence.
9. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes pour les exercices 2015/2016/2017.
10. Nomination de nouveaux administrateurs.

Les documents y relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la Banque durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UIB Subordonné 2015 »

MAC SA- Intermédiaire en bourse- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**UIB Subordonné 2015**» de **50 000 000 DT**, ouvertes au public le **18 mai 2015**, ont été clôturées le **12 juin 2015**.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Banque de Tunisie**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2015.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2014, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

Deuxième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2014, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶ Bénéfice de l'exercice 2014	:	87.677.456 D
▶ Report antérieur	:	480.534 D
		Total: 88.157.990 D

Répartition :

▶ Réserve pour réinvestissements exonérés	:	59.202.607 D
▶ Report à nouveau	:	28.955.383 D
		Total : 88.157.990 D

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires des dividendes au titre des bénéfices antérieurs à 2014 pour un montant de 45.000.000 dinars, soit 0,300 dinars par action.

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur le poste « autres réserves » figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2013 et sera mis en paiement à partir du 26 juin 2015.

Quatrième résolution :

La réserve à régime spécial relative aux plus-values sur cession d'actions, constituée en 2008, pour un montant de 2.664.280 dinars est devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affecter au poste de réserves de prévoyance.

- Suite -

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2015-2016-2017) les mandats d'administrateur de : Mme Henda EL FEKIH, M. Aziz MEBAREK, M. Zouhair KHARRAT, Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et ASTREE.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités règlementaires au titre de l'exercice 2015 à trois cent cinquante mille dinars par an (350.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une durée de trois ans (2015-2016-2017) les mandats des commissaires aux comptes :

Cabinet AMC Ernst & Young, représenté par Monsieur Noureddine Hajji

Cabine M.S.Louzir Deloitte, représenté par Monsieur Mohamed Louzir

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS****« SNMVT - MONOPRIX »**

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk, Megrine Riadh, Tunis

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT – MONOPRIX » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 656 456 dinars*** pour le porter de **33 282 288 dinars** à **39 938 744 dinars*** et ce, par l'incorporation de réserves.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **3 328 228 actions nouvelles gratuites** de nominal 2 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 16 641 144 actions anciennes composant le capital social actuel à **raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes** et ce, à partir du **16 juin 2015**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

La SNMVT procédera à l'acquisition et l'annulation de quatre (4) droits d'attribution et ce, en vue de respecter la parité d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 3 328 228 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2015**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la SNMVT – MONOPRIX seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **16 juin 2015**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **16 juin 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **16 juin 2015**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **16 juin 2015**.

L'AGE du 29 mai 2015 a initialement fixé le montant de l'augmentation de capital à 6 656 458 dinars avec l'attribution de 3 328 229 actions à raison d'une action gratuite pour cinq actions anciennes détenues. Le nombre de droits issu du détachement n'étant pas divisible par cinq pour pouvoir respecter la parité sus mentionnée, le conseil d'administration de la SNMVT réuni le 9 juin 2015 a décidé de ramener le montant de l'augmentation de capital à 6 656 456 dinars et l'attribution de 3 328 228 actions gratuites et s'est engagé à régulariser ledit montant lors de la tenue de la prochaine AGE.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

HEXABYTE

Siège Social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 juin 2015, la société HexaByte publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution:

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2014.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2014, s'élevant à sept cent trente neuf mille deux cent dix neuf dinars 230 millimes (739 219,230 TND) comme suit :

Intitulé	Montant
Résultat 2014	739 219,230
Résultats reportés antérieurs	701 712,908
Résultat disponible	1 440 932,138
Réserves légales	- 21 332,736
Bénéfices distribuables	1 419 599,402
Dividendes (Rt reportés antérieurs)	- 625 000,200
Reports à nouveau	794 599,202

- Suite -

Soit la distribution de trois cent (300) millimes de dividende par action, correspondant à 30% du nominal de l'action.

Ce dividende qui provient du résultat reporté de l'exercice 2013 est totalement exonéré de la retenue à la source de 5%.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence fixée à Mille dinars (1 000) dinars nets d'impôts par administrateur. Cette rémunération demeurera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de leur gestion de l'exercice 2014.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès Verbal.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIFS	31/12/2014	31/12/2013	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2014	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	833 091	683 068	Capital social	2 083 334	2 083 334
Moins : Amortissements Incorp Immobilisations incorporelles nettes	-584 266	-389 754	Autres capitaux propres	4 211 632	4 211 632
	248 825	293 314	Réserves légales	208 333	187 001
Immobilisations corporelles	6 033 605	5 739 336	Résultats reportés	794 599	701 713
Moins : Amortissements corpo Immobilisations corporelles nettes	-4 629 479	-3 972 135	Résultats en instance d'affectation		-
	1 404 126	1 767 201			
Immobilisations financières	121 763	125 615			
Moins : Provisions Imob Finan Immobilisations financières nettes	-	-	Total des capitaux propres après affectation	7 297 898	7 183 680
	121 763	125 615			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	1 774 715	2 186 131	PASSIFS		
Autres actifs non courants	44 731	179 081	Passifs non courants		
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	1 819 446	2 365 211	Emprunts	-	25 643
ACTIFS COURANTS			Autres passifs financiers	-	-
Stocks	2 058 080	883 028	Provisions	365 779	365 779
Moins : Provisions Stocks	-72 567	-11 012	Total des passifs non courants	365 779	391 422
Stocks nets	1 985 513	872 016	Passifs courants		
Clients et comptes rattachés	1 460 148	1 139 159	Fournisseurs et comptes rattachés	2 125 491	2 180 149
Moins : Provisions Clients	-319 001	-178 889	Autres passifs courants	1 945 202	1 319 682
Clients nets	1 141 147	960 270	Concours bancaires et autres passifs financiers	25 345	47 784
Autres actifs courants	979 118	441 602	Total des passifs courants	4 096 038	3 547 615
Moins : Provisions AAC	-32 027	-32 027			
Autres actifs courants nets	947 091	409 575			
Placements et autres actifs financiers	2 632 862	4 335 338			
Liquidités et équivalents de liquidités	3 233 657	2 180 305			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	9 940 270	8 757 505	Total des passifs	4 461 818	3 939 037
TOTAL DES ACTIFS	11 759 716	11 122 716	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	11 759 716	11 122 716

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserves Légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes avant affectation au 31/12/2014	2 083 334	187 001	4 211 632	701 713	739 219	7 922 899
Affectation du Résultat		21 333		717 886	-739 219	0
Dividendes				-625 000		-625 000
Soldes après affectation au 31/12/2014	2 083 334	208 334	4 211 632	794 599	0	7 297 899

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ; |
| b. Nombre | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B |
| c. Forme d'Obligation | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.
Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et
la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005 ^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 16 JUIN 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,898%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,921%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,931%	999,952
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,943%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,966%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,989%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,017%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,034%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,054%	1 001,132
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,057%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,080%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,131%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,317%	933,747
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,414%	997,360
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,744%	1 019,008
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,038%		982,423
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,143%	980,805
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,166%	811,652
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,202%	976,895
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	966,862
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,429%	958,770
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,464%		967,946
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,507%	1 021,090
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,516%	948,675
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,570%		962,427

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,452	155,467		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,673	104,686		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,738	13,740		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,889	100,909		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,415	1,416		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,015	38,019		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,631	51,635		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	161,475	160,993		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	582,773	582,227		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	121,385	121,420		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	131,615	131,899		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	126,117	126,316		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,849	116,307		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,079	102,981		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	139,984	141,024		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	92,310	92,747		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,520	102,750		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	117,053	116,758		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,924	115,837		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,362	86,401		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,098	106,064		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	96,956	96,651		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 482,687	1 481,584		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 436,493	2 429,741		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,710	114,161		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	109,712	109,123		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,426	136,496		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	139,369	139,091		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,378	16,419		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 271,257	5 266,889		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 119,291	5 108,538		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,397	2,390		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,090	2,086		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,110	1,108		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,008	1,015		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,019		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,013	1,025		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,201	106,215
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,866	101,877
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,656	103,668
42	ATTIARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,235	100,267
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,685	101,698
44	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,162	105,173
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,090	102,103
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,711	100,721
47	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,146	103,157
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,080	100,089
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,140	102,152
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,468	101,480
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,444	104,455
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,297	103,308
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,693	101,703
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,581	100,592
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,753	102,763
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,475	100,487
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,818	101,829
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,016	103,026
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,430	100,442
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,268	101,279
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,074	103,084
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,479	100,490

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,346	10,347
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,309	101,320
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,550	101,563
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,999	101,018
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	99,492	99,565
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,647	63,503
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	149,182	149,481
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 518,392	1 521,068
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,292	112,358
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	111,731	111,875
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,482	90,065
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,143	17,143
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	279,797	279,804
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,312	31,359
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 394,187	2 394,635
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,030	72,994
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,475	55,488
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,500	96,569
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,190	103,268
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,119	90,142
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,220	11,219
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,337	12,329
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,854	15,833
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,016	14,986
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,333	13,375
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,752	11,774
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,566	10,597
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,548	10,559
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,948	134,628
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,283	129,166
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,240	10,155
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,885	101,916
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,471	20,477
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	79,486	80,360
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	83,628	84,569
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,785	95,900
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	97,682	97,902
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,363	105,958
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,162	101,207
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	141,600	141,115
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	10,067	10,027
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	119,298	118,714
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	118,273	118,327
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	105,772	105,457
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	104,728	103,877
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	187,123	187,682
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,096	171,845
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	147,543	147,744
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 631,174	13 621,144
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	20,482	20,583
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	138,448	137,429
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,158	103,036
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	117,461	117,543
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 708,222	8 758,036
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,915	8,918
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,930	98,783
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	-	1000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,630	104,785
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,022	8,996
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,800	98,932

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ALBARAKA BANK TUNISIA

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

AL BARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, M. Salah DHIBI et M.Fehmi LAOURINE.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2014

(Unité : en milliers de Dinars)

<i>(Montant en KTND)</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2014 en TND	31 décembre 2013 en TND	31 décembre 2013 en USD
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	14 021	113 202	68 971
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	352 013	276 442	168 429
Créances sur la clientèle	3	625 341	450 438	274 440
Portefeuille-titres commercial	4	339 880	355 673	216 702
Portefeuille d'investissement	5	26 946	24 831	15 129
Valeurs immobilisées	6	25 070	17 690	10 778
Autres actifs	7	8 564	9 026	5 499
TOTAL ACTIFS		1 391 835	1 247 302	759 948
PASSIFS				
Banque centrale et CCP		1 251	29	17
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	160 230	166 741	101 591
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	916 525	789 883	481 254
Emprunts et ressources spéciales	10	139 803	123 270	75 105
Dépôt ABG		139 765	123 232	75 082
Autres Ressources		38	38	23
Autres passifs	11	11 904	9 898	6 032
TOTAL PASSIFS		1 229 713	1 089 821	663 999
CAPITAUX PROPRES				
Capital		120 000	82 065	50 000
Réserves		29 765	63 626	38 766
Résultats Reportés		2 218	1 017	620
Résultat de la période		10 139	10 773	6 563
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	162 122	157 481	95 949
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 391 835	1 247 302	759 948

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2014
 (Unité : en milliers Dinars)

	Note	31 décembre 2014 en TND	31 décembre 2013 en TND	31 décembre 2013 en USD
<i><u>Passifs éventuels</u></i>				
Cautions, avals et autres garanties donnés		37 616	68 569	41 777
Crédits documentaires		32 402	7 387	4 501
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		70 018	75 956	46 278
<i><u>Engagements donnés</u></i>				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13	59 720	115 871	70 597
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		59 720	115 871	70 597
<i><u>Engagements reçus</u></i>				
Garanties reçues	14	525 095	528 635	322 083
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		525 095	528 635	322 083

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État de résultat
Exercice clos au 31 Décembre 2014
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Au 31 décembre 2014 en TND	Au 31 décembre 2013 en TND	Au 31 décembre 2013 en USD
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Profits et revenus assimilés	15	47 180	36 376	22 163
Commissions (en produits)	16	7 387	6 905	4 207
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	8 516	5 465	3 329
Revenus du portefeuille d'investissement	18	1 058	882	538
Total produits d'exploitation bancaire		64 141	49 628	30 237
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Profits encourus et charges assimilées	19	(23 234)	(16 007)	(9 752)
Commissions encourues		(1 738)	(1 488)	(907)
Total charges d'exploitation bancaire		(24 972)	(17 495)	(10 659)
Produit Net Bancaire		39 169	32 133	19 578
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(1 243)	(2 827)	(1 723)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(243)	563	342
Autres produits d'exploitation		20	65	40
Frais de personnel		(16 118)	(12 113)	(7 380)
Charges générales d'exploitation	22	(6 083)	(3 850)	(2 345)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(2 271)	(1 473)	(898)
Résultat d'exploitation		13 231	12 498	7 614
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	23	(46)	9	6
Résultat des activités ordinaires		13 185	12 507	7 620
Impôt sur les bénéfices		(3 046)	(1 734)	(1 057)
Résultat net de l'exercice		10 139	10 773	6 563

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des flux de trésorerie
Exercice clos au 31 Décembre 2014
 (Unité : en milliers de Dinars)

Libellés	Note	Au 31 décembre 2014 en TND	Au 31 décembre 2013 en TND	Au 31 décembre 2013 en USD
<i>Activités d'exploitation</i>				
Résultat net		10 139	10 772	6 563
Ajustement pour :				
Amortissements & résorption		2 619	1 474	898
Provisions		1 485	2 237	1 363
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		81	100	61
Variation:				
Créances clients et établissements financiers		(237 063)	41 019	24 992
Dépôts clients et établissement financiers		138 131	116 294	70 855
Portefeuille titres Commercial		15 815	(176 628)	(107 615)
Autres actifs		810	(3 995)	(2 434)
Autres passifs		1 749	1 914	1 166
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(66 234)	(6 813)	(4 151)
<i>Activités d'investissement</i>				
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(2 379)	(7 565)	(4 609)
Acquisitions / cessions des immobilisations		(9 561)	(8 338)	(5 080)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(11 940)	(15 903)	(9 689)
<i>Activités de financement</i>				
Dette subordonnée			123 098	75 000
Dividendes versés		(4 924)	(4 924)	(3 000)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(4 924)	118 174	72 000
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(83 098)	(95 458)	58 160
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(4 471)	(99 929)	(60 884)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	24	(87 569)	(4 471)	(2 724)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Notes aux états financiers
Arrêtés au 31 Décembre 2014

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers

Les états financiers de « Al Baraka Bank Tunisia » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de « Al Baraka Bank Tunisia » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des revenus

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'étude, de gestion et de mise en place de financement sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2.Provision sur les engagements

Provisions spécifiques sur engagements

Les provisions spécifiques sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des profits agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

Ces dispositions sont combinées avec celles de la note émise par la BCT en janvier 2007 et qui invite les banques à atteindre un taux de couverture des créances douteuses de 70% à partir de 2009.

Ainsi, le stock de provisions sera égal à ce qui est requis par la circulaire n°91-24 avec un minimum permettant d'atteindre un taux de couverture des créances douteuses de 70%.

Provisions collectives sur engagements

La circulaire de la BCT n° 2012-09 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24.

Les modalités de calcul sont prévues par la méthodologie référentielle annexée au circulaire n° 2012-20 du 06 décembre 2012.

Provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4

La circulaire de la BCT n° 2013-21 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres, des provisions additionnelles pour couvrir les risques sur les engagements ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4.

Les modalités de calcul et d'affectation de la provision (entre le résultat et les capitaux propres) sont prévues par ladite circulaire.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ce cours correspond au cours de change moyen interbancaire opération en compte. La banque a utilisé le cours moyen de change actualisé par séquence tel qu'a été affiché par la Banque Centrale de la Tunisie au 31/12/2014 à 16h.

3.4. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

3.5.Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice une fois l'approbation de leurs distributions est officialisée.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

3.6.Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques	6,66 % et 33 %
Agencement, Aménagement et Installations	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un total de 14 021 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Caisse	3 377	1 833	1 117
Caisse DAB	825	620	378
BCT	8 812	110 655	67 419
Inter Bank Services (IBS)	1 007	94	57
Total	14 021	113 202	68 971

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2014, le total de cette rubrique a atteint 352 013 KTND, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Créances sur les établissements bancaires	36 906	24 652	15 020
Créances sur les établissements financiers	315 107	251 790	153 409
Total	352 013	276 442	168 429

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Banques locales	8 238	16 294	9 927
Banques Etrangères (*)	28 697	8 364	5 096
Autres	(29)	(6)	(3)
Total	36 906	24 652	15 020

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements financiers » se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Créances ordinaires (certificats de leasing)	307 851	248 215	151 231
Créances rattachées (certificats de leasing)	7 256	3 575	2 178
Total	315 107	251 790	153 409

Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2014 un solde de 625 341 KTND détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Murabaha	80 976	98 088	59 762
Créances rattachées sur Murabaha	1 912	2 586	1 575
Murabaha In Commodities	215 000	57 003	34 730
Créances rattachées Murabaha In Commodities	4 317	860	524
Ventes à tempérament	222 259	219 722	133 870
Créances rattachées Ventes à tempérament	4 006	3 697	2 252
Leasing	81 166	51 999	31 682
Créances rattachées Leasing	1 380	3 814	2 323
Kardh Hassan	1 695	765	466
Impayés et frais judiciaires	21 450	19 180	11 686
Créances rééchelonnées	7 594	9 585	5 840
Autres concours	899	708	434
Total créances brutes	642 654	468 007	285 144
Profits réservés	(1 362)	(1 798)	(1 095)
Provisions sur Créances Clients	(15 951)	(15 771)	(9 609)
Total net	625 341	450 438	274 440

Les créances sur la clientèle peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	552 670	68 283	1 543	411	19 747	642 654
Total des engagements hors bilan	35 324	144	0	0	118	35 586
Total engagements bruts	587 994	68 427	1 543	411	19 865	678 240
Taux des engagements non performants					3,22%	
Profits réservés		(98)	(18)	(12)	(1 234)	(1 362)
Provisions	(1 222)				(14 729)	(15 951)
Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions	73.30 %					

Note 4 – Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Titres de Placement	339 306	354 580	216 036
Créances rattachées Portefeuille-titre commercial	574	1 114	679
Provisions	0	(21)	(13)
Total net	339 880	355 673	216 702

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Provision		Valeur nette	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposit)	208 488	233 065			208 488	233 065
Créances rattachées	463	820			463	820
AL BARAKA TURKYE	101 655	101 726			101 655	101 726
Créances rattachées	52	197			52	197
AL BARAKA BANK LEBANON	4 518	4 522			4 518	4 522
Créances rattachées	6	8			6	8
CENTRAL BANK OF BAHRAIN	4 654	4 103			4 654	4 103
Créances rattachées	32	28			32	28
ABU DHABI ISLAMICBANK	1 862	1 641			1 862	1 641
Créances rattachées	6	5			6	5
A.L.I.F	3 625	481			3 625	481
Créances rattachées	1				1	
MINISTRY OF ECO&DEV GOV		4 609				4 609
Créances rattachées		49				49
SOCIETE SAMIR		3 475				3 475
Créances rattachées		7				7
RANIA BOUCHIBA	132	132			132	132
MODERN LEASING		80		-21		59
I.C.F	77	64			77	64
STE TRADING MEDICAL TUNISIE TM	181	181			181	181
STE S.P.G.	560	501			560	501
KUVEYT TURK PARTICIPATION BANK	13 554				13 554	
Créances rattachées	14				14	
Total	339 880	355 694	0	-21	339 880	355 673

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Titres d'Investissement	28 764	26 385	16 075
Provisions	(1 818)	(1 554)	(946)
<i>Total net</i>	<i>26 946</i>	<i>24 831</i>	<i>15 129</i>

Les titres de participation se détaillent comme suit

Participation	Valeur brute 2014	Valeur brute 2013	Provision 2014	Provision 2013	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
BEST LEASE	8 044	8 044			8 044	8 044
S.P.L.T	2 104	2 104			2 104	2 104
Medi-loisir	1 679	1 679	-863	-1 059	816	620
ITFC	870	870			870	870
AL KIMIA	711	735			711	735
Parc d'activité. Economique de Bizerte	675	675			675	675
I.M. BANK	313	313	-237	-180	76	133
FIT	199	199	-21	-38	178	161
BACOFIL	140	140	-140	-140	0	0
MODERN LEASE	1 689	1 605	-429		1 260	1 605
STE MONETIQUE TUNISIE	64	64			64	64
SOTUSCI	56	56	-56	-56	0	0
POLYVER	39	39	-39	-39	0	0
SIBTEL	90	90	-11	-12	79	78
A.T.I.D	89	69	-22	-30	67	39
SOCIETE PROCHIMICA	2 182	2 182			2 182	2 182
ATID PRIVATE EQUITY (SICAF)	2 059	2 059			2 059	2 059
STE TUN D ASSURANCE TAKAFEL	1 911	1 911			1 911	1 911
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	5 533	3 135			5 533	3 135
BEST LEASE/ FOND DE LIQUIDITE	267	366			267	366
FCP ALBARAKA	50	50			50	50
Total	28 764	26 385	-1 818	-1 554	26 946	24 831

Dans la mesure où « Al Baraka Bank Tunisia » n'est pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés, le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24

de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « Al Baraka Bank Tunisia » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers audités au 30/06/2014 de la société « Best Lease » :

Participation	BEST LEASE TND
Coût historique des titres	8 044
% de participation	23,60%
Capitaux propres avant résultat	40 248
Résultat 30-06-2014	2 103
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	9 499
Écart par rapport à la valeur comptable	1 456
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2014	496

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un montant de 25 070 KTND dont le détail se présente comme suit :

Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Immobilisations incorporelles brutes	6 120	5 267	3 209
Amortissement immobilisation incorporelles	(3 651)	(3 321)	(2 024)
Immobilisations incorporelles nettes	2 469	1 946	1 185
Immobilisations corporelles brutes	39 435	30 725	18 720
Amort Immobilisations corporelles	(16 834)	(14 981)	(9 127)
Immobilisations corporelles nettes (1)	22 601	15 744	9 593
Valeurs nettes en fin d'exercice	25 070	17 690	10 778

Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Terrain	2 513	2 298	1 400
Constructions	9 196	8 483	5 169
Immobilisations hors exploitation	714	1 381	842
Agencements, aménagements et installations	5 812	1 927	1 174
Matériel SWIFT	5	7	4
Matériel de transport	292	260	159
Matériel informatique	1 789	979	596

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Matériel et mobilier de bureau	1 281	276	168
Serveur monétique	68	133	81
Matériel monétique	227		
Immobilisation en cours	704		
Total net	22 601	15 744	9 593

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2014 un solde de 8 564 KTND et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Comptes d'attente et de régularisation	569	396	241
Charges constatées d'avance	405	111	68
Frais préliminaires	695	1 041	634
Créances fiscales & sociales	1 547	735	448
Avances sur fournisseurs	1 335	1 852	1 129
Financements au personnel	3 869	3 614	2 202
Autres actif	144	1 277	777
Total	8 564	9 026	5 499

Note 8 - Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 160 230 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	127 698	143 233	87 268
Dépôts et avoirs des établissements financiers	32 532	23 508	14 323
Total	160 230	166 741	101 591

Le solde de la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Dépôts affectés des banques	125 127	139 737	85 138
Autres dépôts	2 571	3 496	2 130
Total	127 698	143 233	87 268

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2014 à 916 525 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Comptes de dépôts	320 561	258 746	157 646
Autres comptes et avoirs de la clientèle	595 964	531 137	323 608
Total	916 525	789 883	481 254

Le solde de la rubrique « Comptes de dépôts » se présente comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Comptes à vue	298 124	238 451	145 281
Comptes d'épargne	22 437	20 295	12 365
Total	320 561	258 746	157 646

Le solde de la rubrique « Autres comptes et avoirs de la clientèle » se présente comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Comptes à terme non affectés (i)	375 758	348 609	212 398
Dettes rattachés aux dépôts participatifs non affectés	10 960	8 557	5 214
Dépôts Participatif affecté (ii)	187 974	158 575	96 616
Dettes rattachés aux Dépôts Participatif affecté	5 907	2 653	1 616
Comptes indisponibles	3 714	3 838	2 338
Autres sommes dues (iii)	11 651	8 905	5 426
Total	595 964	531 137	323 608

Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « Al Baraka Bank Tunisia » et les déposants en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers selon une clé de répartition contractuelle.

(i) Le solde de ce compte est ventilé par échéance comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
De 3 à 6 mois	25 306	24 226	14 760
De 6 à 9 mois	1 774	1 904	1 160
Plus de 9 mois	348 678	322 479	196 478
Total	375 758	348 609	212 398

(ii) Les dépôts participatifs affectés sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces dépôts doit être matérialisée dans le contrat de dépôt. Le remboursement de ces dépôts en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspond aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
PRG/ lettres de crédit	410	1 050	640
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	5 616	3 477	2 119
PRG/ chèques impayés et certifiés	2 106	2 040	1 243
Effets financiers en garanties	975	1 475	899
Autres dettes	2 544	863	525
Total	11 651	8 905	5 426

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste totalise au 31 décembre 2014 un montant de 139 803 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Dépôt ABG (*)	139 765	123 232	75 082
Autres Ressources	38	38	23
Total	139 803	123 270	75 105

(*) Une convention de dépôt subordonné d'investissement sous forme de Mudharaba a été contractée entre la banque et le groupe ABG le 19 Octobre 2013, pour un montant total de 75 millions de Dollars. Ce dépôt est assimilé à des fonds propres complémentaires conformément à l'article 5 de la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres passifs » totalise 11 904 KTND, au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Comptes d'attente et de régularisation passif	1 826	1 792	1 093
Charges à payer	1 534	1 799	1 095
Provisions pour risques et charges	145	462	282
Intérêts à liquider (i)	299	160	98
Fournisseur à payer	321	190	116
Etat et organismes sociaux	4 584	2 546	1 551
Dettes envers le personnel	2 655	2 688	1 638
Autres passifs	538	261	159
Total	11 904	9 898	6 032

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes à la Shari'a Islamique et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

Note 12 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Capital	120 000	82 065	50 000
Réserves (1)	29 765	63 626	38 766
Résultat reporté	2 218	1 017	620
Résultat de la période	10 139	10 773	6 563
<i>Situation nette</i>	<i>162 122</i>	<i>157 481</i>	<i>95 949</i>

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Réserves pour risques bancaires généraux	5 688	46 105	28 091
Réserve légale	12 000	8 207	5 000
Fonds social	4 723	3 997	2 435
Réserves de réinvestissement	7 354	5 317	3 240
<i>Total</i>	<i>29 765</i>	<i>63 626</i>	<i>38 766</i>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2013 en KUSD	50 000	5 000	28 091	2 435	3 240	620	6 563	95 949
Cours de change appliqué selon le PV de l'assemblée générale extraordinaire	1,67	1,67	-	1,67	1,67	1,67	-	-
Solde au 01/01/2014 en TND	83 500	8 350	46 944	4 066	5 411	1 035	10 773	160 078
Réaffectation des capitaux propres	36 500		(36 500)					0
Réaffectation des réserves		3 650	(2 158)		-457	-1 035		
Ajustement des réserves générales dû à la variation du cours de change			(2 597)					(2 597)
Résultat de l'exercice 2013						10 773	-10 773	0
Soldes au 01/01/2014 en TND	120 000	12 000	5 689	4 066	4 954	10 773	0	157 481
<i>Affectation du résultat 2013</i>							10 773	
Dividendes distribuées							(4 924)	(4 924)
Dons pour œuvres fonds social							(574)	(574)
Autres réserves					2 400		(2 400)	0
Résultat reporté						2 218	(2 218)	0
Fonds social				657			(657)	0
Total	120 000	12 000	5 689	4 723	7 354	2 218	0	151 983
<i>Résultat de la période</i>							10 139	10 139
Soldes au 31/12/2014	120 000	12 000	5 689	4 723	7 354	2 218	10 139	162 122

Note 13 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Mourabaha Court terme	39 180	77 629	47 297
Mourabaha Moyen terme	20 540	38 242	23 300
<i>Total</i>	<i>59 720</i>	<i>115 871</i>	<i>70 597</i>

Note 14 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2014 comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Garanties reçues de la clientèle	363 332	359 126	218 806
Cautions reçues de l'Etat	145 105	146 176	89 061
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	16 658	23 333	14 216
<i>Total</i>	<i>525 095</i>	<i>528 635</i>	<i>322 083</i>

Note 15 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Profit Certificats de leasing	19 813	14 882	9 067
Profit Mourabaha in Commodities	8 731	2 744	1 672
Profit Mourabaha	5 625	6 936	4 226
Profit Vente à tempérament	8 619	9 030	5 502
Profit Leasing	4 392	2 781	1 694
Profits / ressources spéciales	0	3	2
<i>Total</i>	<i>47 180</i>	<i>36 376</i>	<i>22 163</i>

Note 16- Commissions (en produits)

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à 7 387 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	1 100	1 426	869
Commissions sur opérations effets et chèques	589	568	346
Commissions sur opérations de virement	1 686	1 126	686
Commissions sur opérations de caisse	733	405	247
Commissions sur les opérations monétiques	1 482	1 752	1 067
Commission sur tenu de comptes	481	383	234
Commissions sur opérations de commerce extérieur	847	1 063	648
Autres Commissions (en produit)	469	182	110
Total	7 387	6 905	4 207

Note 17 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Résultat de change (1)	948	1 412	860
Résultat sur titres de placement (2)	7 568	4 053	2 469
Total	8 516	5 465	3 329

(1) Le résultat de change s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Gains de change	955	1 413	861
Pertes de change	(7)	(1)	(1)
Total	948	1 412	860

(2) Le résultat sur titres de placement s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Profits sur investment deposits	7 195	4 026	2 453
Reprises de provisions sur Titres de placement	0	27	16
Profit Moudharaba	373		
Total	7 568	4 053	2 469

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
BEST Lease	659	692	422
Monétique Tunisie	10	6	4
P.A.E de Bizerte	64	47	29
F.I.T	24	48	29
AL KIMIA	78	84	51
S.P.L.T	200	0	0
TDF2	23	0	0
ICF	0	5	3
Total	1 058	882	538

Note 19 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	11 770	8 883	5 412
Profits aux dépôts affectés	11 464	7 124	4 340
Total	23 234	16 007	9 752

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des profits réservés, des provisions correspondantes et éventuellement, des pertes suite à la radiation des créances.

Les indicateurs des profits servis aux comptes de dépôts non affectés et aux comptes d'épargne, issues de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

		2014	2013
TND	Comptes d'épargne	3,13 %	2,31 %
	Dépôts participatifs non affectés	4,38 %	3,24 %
USD	Comptes d'épargne	0,87 %	1,86 %
	Dépôts participatifs non affectés	1,22 %	2,60 %
EUR	Comptes d'épargne	0,89 %	0,65 %
	Dépôts participatifs non affectés	1,24 %	0,91 %

Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(2 677)	(4 302)	(2 621)
Reprise provision clientèle	626	7 238	4 410
Reprise provision pour risque et charge	361	0	0
Reprise provision collective	447	0	0
Dotations aux provisions pour risque et charge	0	(326)	(199)
Pertes sur opérations avec la clientèle	0	(5 437)	(3 313)
Total	(1 243)	(2 827)	(1 723)

Note 21– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Dotations aux provisions sur portefeuille titre	(243)	3 597	2 191
Perte sur titres	0	(3 034)	(1 849)
Total	(243)	563	342

Note 22 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Frais postaux et de télécommunication	992	586	357
Entretiens et réparations	782	852	519
Publicités et relations publiques	660	33	20
Honoraires	471	90	55
Frais de comité et de conseil	434	435	265
Résorption frais préliminaire	347	0	0
Jeton de présence	330	320	195
Frais de bureau et d'administration	307	187	114
Services extérieurs	253	220	134
Frais de mission et de réception	154	191	116
Contribution conjoncturelle exceptionnelle 2014	154	0	0
Prime d'assurance	137	161	98
Impôts et taxes	126	143	87
Loyer ATM	36	10	6
Autres charges	900	622	379
Total	6 083	3 850	2 345

Note 23 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Autres pertes ordinaires	(96)	(100)	(60)
Autres gains ordinaires	50	109	66
<i>Total</i>	<i>(46)</i>	<i>9</i>	<i>6</i>

Note 24 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2014 en TND	31/12/2013 en TND	31/12/2013 en USD
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	14 021	113 202	68 971
Dépôts chez les établissements bancaires	29 753	13 913	8 477
Banque Centrale et CCP (Passif)	(1 251)	(28)	(17)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (1)	(130 092)	(131 558)	(80 155)
<i>Total</i>	<i>(87 569)</i>	<i>(4 471)</i>	<i>(2 724)</i>

Note 25 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2014, se détaille comme suit :

Libellé	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	14 021	-	-	-	-	14 021
Créances sur les établissements bancaires et financiers	222 030	49 950	62 174	6 580	11 280	352 013
Créances sur la clientèle	209 095	23 940	39 784	147 529	204 993	625 341
Portefeuille titres commercial	127 117	202 742	-	5 367	4 654	339 880
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	26 946	26 946
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	25 070	25 070
Autres actifs	8 564	-	-	-	-	8 564
TOTAL ACTIFS	580 827	276 632	101 958	159 476	272 943	1 391 835
PASSIFS						
Banque centrale et CCP	1 251	-	-	-	-	1 251
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	130 092	9 457	403	18 391	1 887	160 230
Dépôts et avoirs de la clientèle	843 578	22 981	16 718	31 718	1 529	916 525
Emprunts et ressources spéciales	38	32 717	-	-	107 048	139 803
Autres passifs	11 904	-	-	-	-	11 904
TOTAL PASSIFS	986 863	65 155	17 121	50 109	110 465	1 229 713
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	29 765	29 765
Résultat reporté	-	-	-	-	2 218	2 218
Résultat de la période	10 139	-	-	-	-	10 139
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 139	0	0	0	151 982	162 122
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	997 002	65 155	17 121	50 109	262 447	1 391 835

Note 26- Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2014 comme suit :

(a) Sociétés appartenant au groupe ABG :

Parties liées	Pays
Albaraka Banking Group (Actionnaire majoritaire)	Bahrain
Albaraka Islamic Bank	Bahrain
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie
Banque Al Baraka Egypte	Egypte
Banque Al Baraka Lebanon	Liban
Banque Al-Baraka Algérie	Algérie
Jordan Islamic Bank	Jordanie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées appartenant au groupe ABG au cours de l'exercice 2014 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng		Dépôts à vue	Dépôts affectés	Dépôt subordonné	Commissions	Profits	Commissions Profits encourus
	Bilan	Hors bilan						
Albaraka Turk Participation Bank	101 848	16 029					1 730	
Jordan Islamic bank				1 890		1		115
Albaraka Egypt		1		9 320				62
Al Baraka Islamic Bank	208 953			5 987			4 899	364
Banque Al Baraka Lebanon	4 524						53	
AlBaraka Banking Group			339		139 765			3 046
Albaraka Algérie		6 549				284		
Total	315 325	22 579	339	17 197	139 765	285	6 682	3 587

(b) Sociétés appartenant au groupe DALLAH AL BARAKA :

Parties liées	Pays
Arab Leasing International Finance	Grande Bretagne
Alif Trading Company Limited	France
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	Algérie
Al Baraka Immobilière	Tunisie
S.P.L.T	Tunisie
BEST LEASE	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2014 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng. Bilan	Eng. Hors bilan	Dépôts à vue	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Commissions	Profits (Financement et investissement)	Rémunérations des dépôts non affectés
Société BEST LEASE	72 232	315	1 649			27	3 694	
Arab Leasing International Finance (ALIF)	3 626		103	3 793	3 618	29	200	197
Alif Trading Compagny Limited			255			4		
Dallah Al Baraka			53					
Ste. Dallah Al Baraka Holding			3 882		1 739			
Algerian Saoudi Leasing (ASL)			158	3 793	3 088	1		196
Al Baraka Immobilière	4 755		180		808	1	226	
S.P.L.T	2 104		508		13 929	3		
Total	82 717	315	6 788	7 586	23 182	65	4 120	393



AMC Ernst & Young
Immeuble EY
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie

Tel.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@ts.ey.com
ey.com.tn



92 Rue 8600 - Chargula I - 2035
Tunis Carthage - Tunisie
Téléphone : + 216 71 206 341 / 216 71 206 350
Fax : + 216 71 206 342
E-mail : salah.dhibi@planet.tn

AL BARAKA BANK TUNISIA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers- exercice clos le 31-12-2014

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 02 mai 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL Baraka Bank Tunisia arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Al Baraka Bank Tunisia, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 162 122 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 139 KDT.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de Al Baraka Bank Tunisia ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

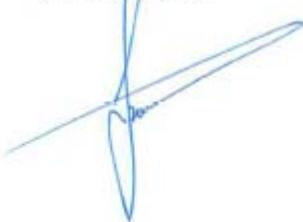
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, la nécessité de renforcer davantage le système de contrôle interne sur certains domaines détaillés au niveau de notre lettre de recommandations adressée au Comité d'Audit et à la Direction Générale de la banque.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 février 2015

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE



Expertise, Finance & Conseil
Salah DHIBI





AMC Ernst & Young
Immeuble EY
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie

Tél.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@ts.ey.com
ey.com.tn



92 Rue 8600 - Chargaia 1 - 2035
Tunis Carthage - Tunisie
Téléphone : + 216 71 206 341 / 216 71 206 350
Fax : + 216 71 206 342
E-mail : salah.dhibi@planet.tn

ALBARAKA BANK TUNISIA RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

En application des dispositions l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Dans le cadre de l'extension de son réseau d'agences, Al Baraka Bank Tunisia a acquis le 02/04/2014 auprès de Best Lease un local sis à El Menzah 1 pour un montant de 450 KDT en TTC .

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 14 février 2014.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'exécution de conventions conclues au cours des exercices antérieurs.

C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

En KDT	DG		Vice DG		DGA		Président du CA		Autres membres du CA et des comités	
	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif
Avantages à court terme bruts(*)	550	200	367	125	329	125	67		558	
Avantages à long terme	-		-		-		-	-	-	-
Total	550	200	367	125	329	125	67		558	

(*) Compte non tenu des charges patronales de l'exercice 2014 qui s'élèvent à 381 KDT.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous n'avons reçu aucun avis de la part du management concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 26 février 2016

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Expertise, Finance & Conseil
Salah DHIBI

ETATS FINANCIERS PROFORMA

SOCIETE ELECTROSTAR

Siege social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous.

La société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers « Proforma » arrêtés au 31 décembre 2014 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : Mr Yousri BEN HASSINE & Mme Basma BEDOUI.

BILAN PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2014

Actifs (en dinar)

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>					
<i>Actifs Immobilisés</i>					
Immobilisations incorporelles	1	1 841 275,868	1 841 275,868	1 817 183,071	1 817 183,071
Moins: Amortissements	1	1 804 954,331	1 804 954,331	1 776 655,801	1 776 655,801
		36 321,537	36 321,537	40 527,270	40 527,270
Immobilisations corporelles	2	14 424 643,630	23 480 387,793	22 543 346,429	13 487 602,266
Moins: Amortissements	2	7 279 085,429	7 671 349,234	6 784 219,646	6 435 527,260
		7 145 558,201	15 809 038,559	15 759 126,783	7 052 075,006
Immobilisations encours	2 bis	0,000	0,000	11 974,978	11 974,978
Immobilisations Financières	3	13 712 952,553	13 712 952,553	13 714 866,533	13 714 866,533
Moins: Provisions	3	59 900,000	59 900,000	59 900,000	59 900,000
		13 653 052,553	13 653 052,553	13 654 966,533	13 654 966,533
Total des Actifs Immobilisés		20 834 932,291	29 498 412,649	29 466 595,564	20 759 543,787
Autres actifs non courants	3bis	693 654,239	693 654,239	197 837,265	197 837,265
Total des actifs non courants		21 528 586,530	30 192 066,888	29 664 432,829	20 957 381,052
<u>ACTIFS COURANTS</u>					
Stocks	4	18 928 303,997	18 928 303,997	5 858 069,583	5 858 069,583
Clients et comptes rattachés	5	44 798 647,359	44 798 647,359	67 277 924,519	67 277 924,519
Moins: Provisions	5	3 805 141,169	3 805 141,169	3 472 781,482	3 472 781,482
		40 993 506,190	40 993 506,190	63 805 143,037	63 805 143,037
Autres actifs courants	6	9 398 457,749	9 463 851,188	5 840 532,417	5 775 138,978
Placements et autres actifs financiers	7	20 000,000	20 000,000	20 000,000	20 000,000
Liquidités et équivalents en liquidités	8	3 197 404,441	3 197 404,441	3 474 120,421	3 474 120,421
Total des actifs courants		72 537 672,377	72 603 065,816	78 997 865,458	78 932 472,019
TOTAL DES ACTIFS		94 066 258,907	102 795 132,704	108 662 298,287	99 889 853,071

Capitaux Propres & Passifs (en dinar)

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
<u>CAPITAUX PROPRES</u>					
-					
Capital Social	9	12 250 000,000	12 250 000,000	12 250 000,000	12 250 000,000
Réserves Légales	10	890 189,526	890 189,526	890 189,526	890 189,526
Prime d'émission	10bis	8 720 223,625	8 720 223,625	8 720 223,625	8 720 223,625
Résultats reportés	11	-10 849 196,149	-11 132 495,096	-14 148 555,271	-13 908 827,743
Réserve Spéciale de Réévaluation	11bis	2 069 999,386	11 125 743,549	11 125 743,549	2 069 999,386
Total des capitaux propres avant Résultat		13 081 216,388	21 853 661,604	18 837 601,429	10 021 584,794
Résultat net d'impôt		202 924,050	159 352,631	3 016 060,175	3 059 631,594
Total des capitaux propres		13 284 140,438	22 013 014,235	21 853 661,604	13 081 216,388
<u>PASSIFS</u>					
<i>Passifs non courants</i>					
Provisions pour risques et charges	12	0,000	0,000	150 000,000	150 000,000
Emprunts	13	20 187 930,504	20 187 930,504	23 875 754,301	23 875 754,301
Total Passifs non courants		20 187 930,504	20 187 930,504	24 025 754,301	24 025 754,301
<i>Passifs courants</i>					
Fournisseurs et comptes rattachés	14	4 577 869,966	4 577 869,966	8 405 970,738	8 405 970,738
Autres passifs courants	15	8 025 084,604	8 025 084,604	7 864 319,786	7 864 319,786
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	47 991 233,395	47 991 233,395	46 512 591,858	46 512 591,858
Total Passifs courants		60 594 187,965	60 594 187,965	62 782 882,382	62 782 882,382
Total des Passifs		80 782 118,469	80 782 118,469	86 808 636,683	86 808 636,683
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		94 066 258,907	102 795 132,704	108 662 298,287	99 889 853,071

ETAT DE RESULTAT PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2014

(en dinar)

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Produits d'exploitation					
Revenus	17	79 029 345,139	79 029 345,139	97 747 832,992	97 747 832,992
Total des produits d'exploitation		79 029 345,139	79 029 345,139	97 747 832,992	97 747 832,992
Charges d'exploitation					
Variation des stocks produits finis	18	-6 949 235,000	-6 949 235,000	3 559 091,100	3 559 091,100
Achats de marchandises Consommés	19	38 275 624,786	38 275 624,786	27 955 518,435	27 955 518,435
Achats d'approvisionnement consommés	20	27 990 070,826	27 990 070,826	42 763 267,484	42 763 267,484
Charges de Personnel	21	3 834 619,522	3 834 619,522	3 775 194,066	3 775 194,066
Dotations aux Comptes d'Amortissements/provisions	22	1 980 489,981	2 024 061,400	1 649 514,103	1 605 942,684
Autres charges d'exploitation	23	4 546 206,720	4 546 206,720	8 863 937,465	8 863 937,465
Total des charges d'exploitation		69 677 776,835	69 721 348,254	88 566 522,653	88 522 951,234
Résultat d'exploitation					
		9 351 568,304	9 307 996,885	9 181 310,339	9 224 881,758
Charges Financières Nettes	24	8 722 082,012	8 722 082,012	6 402 327,471	6 402 327,471
Autres gains ordinaires	26	1 071 787,470	1 071 787,470	1 491 445,483	1 491 445,483
Autres pertes ordinaires	27	1 304 284,029	1 304 284,029	1 011 848,189	1 011 848,189
Résultat des activités ordinaires avant impôt		396 989,733	353 418,314	3 258 580,162	3 302 151,581
Impôts sur les Bénéfices	28	194 065,683	194 065,683	242 519,987	242 519,987
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		202 924,050	159 352,631	3 016 060,175	3 059 631,594

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2014 (en dinar)

DESIGNATION	NOTE S	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
Résultat Net d'Impôt	29	202 924,050	159 352,631	3 016 060,175	3 059 631,594
Ajustements pour:					
+ Amortissements	30	1 541 566,733	1 585 138,152	1 119 903,818	1 076 332,399
+ Provisions	31	438 923,248	438 923,248	529 610,285	529 610,285
- Reprises sur Amortissements et provisions	32	256 563,557	256 563,557	1 451 219,410	1 451 219,410
Variation des :					
-	33	13 070 234,420	13 070 234,420	-6 421 012,663	-6 421 012,663
-	34	-22 479 277,160	-22 479 277,160	24 412 838,529	24 412 838,529
-	35	3 686 818,170	3 686 818,170	-1 628 034,030	-1 628 034,030
+ *Fournisseurs et autres dettes	36	-3 682 900,538	-3 682 900,538	-7 835 901,126	-7 835 901,126
- Autres Produits non encaissables	37	57 681,309	57 681,309	38 888,418	38 888,418
* Autres charges non décaissables	38	12 928,932	12 928,932	0,000	0,000
+ Intérêts sur emprunts	40	1 730 750,816	1 730 750,816	2 012 974,619	2 012 974,619
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5 652 172,945	5 652 172,945	-19 011 251,893	-19 011 251,893
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	43	2 135 433,813	2 135 433,813	2 319 431,959	2 319 431,959
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	44	128 999,395	128 999,395	52 486,502	52 486,502
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	45	282 825,270	282 825,270	579 599,461	328 069,788
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	46	284 739,250	284 739,250	284 029,673	32 500,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2 004 520,438	-2 004 520,438	-2 562 515,245	-2 562 515,245
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
+ Encaissements provenant des emprunts	47	435 812,750	435 812,750	1 415 997,214	1 415 997,214
- Remboursement d'emprunts	48	4 975 247,722	4 975 247,722	3 678 214,820	3 678 214,820
- Paiement d'intérêts sur emprunts	49	1 730 750,816	1 730 750,816	2 012 974,619	2 012 974,619
+ Encaissement suite à l'émission d'actions	49bis	0,000	0,000	10 500 000,000	10 500 000,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-6 270 185,788	-6 270 185,788	6 224 807,775	6 224 807,775
Variation de trésorerie		-2 622 533,281	-2 622 533,281	-15 348 959,363	-15 348 959,363
Trésorerie au début de L'exercice					
		50	-38 407 771,730	-38 407 771,730	-23 058 812,367
Trésorerie à la clôture de l'exercice					
		51	-41 030 305,011	-41 030 305,011	-38 407 771,730

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2014

/ LE BILAN

1- Immobilisations Incorporelles

Eléments	Valeur Brute	Amort.	31/12/2014	31/12/2013
Logiciels	1 841 275,868	1 804 954,331	36 321,537	40 527,270
TOTAL	1 841 275,868	1 804 954,331	36 321,537	40 527,270

N.B/ Méthode d'amortissement appliquée est: Amortissement linéaire.

2-Immobilisations Corporelles

Eléments	PROFORMA BRUTE			PROFORMA NETTE			PROFORMA BRUTE			PROFORMA NETTE	
	Valeur Brute	Amort.	31/12/2014	Valeur Brute	Amort.	31/12/2014	31/12/2013	Valeur Brute	Amort.	31/12/2013	
Terrains nus	76 974,756		7 200 000,000	7 200 000,000		7 200 000,000	7 200 000,000	76 974,756		76 974,756	
Terrains Bâti	623 809,465		1 685 100,000	1 685 100,000		1 685 100,000	1 685 100,000	623 809,465		623 809,465	
Agencements Et Aménagements des Terrains	36 293,000	25 658,146	10 634,854	36 293,000	25 658,146	10 634,854	12 820,654	36 293,000	23 472,346	12 820,654	
Bâtiments Industriels	1 808 979,155	353 787,563	1 455 191,592	1 808 979,155	353 787,563	1 455 191,592	1 304 940,399	1 575 808,213	270 867,814	1 304 940,399	
Bâtiments Administratifs	3 318 514,120	934 854,718	2 862 823,981	4 189 942,504	1 327 118,523	2 862 823,981	2 975 776,490	3 144 964,230	691 923,738	2 453 040,492	
Installations Techniques	564 327,478	564 327,478	0,000	564 327,478	564 327,478	0,000	0,000	564 327,478	564 327,478	0,000	
Matériel Industriel	1 419 481,607	1 082 443,863	337 037,744	1 419 481,607	1 082 443,863	337 037,744	365 123,642	1 389 137,857	1 024 014,215	365 123,642	
Outillage Industriel	639 261,025	225 559,271	413 701,754	639 261,025	225 559,271	413 701,754	415 497,416	582 672,814	167 175,398	415 497,416	
Agencement Du Matériel Industriel	31 638,464	25 275,283	6 363,181	31 638,464	25 275,283	6 363,181	7 402,500	31 638,464	24 235,964	7 402,500	
Matériel Transport Biens	1 018 951,761	590 076,136	428 875,625	1 018 951,761	590 076,136	428 875,625	391 683,227	848 535,159	456 851,932	391 683,227	
Matériel Transport Personnes	1 937 651,128	1 352 605,789	585 045,339	1 937 651,128	1 352 605,789	585 045,339	516 561,463	1 768 098,195	1 251 536,732	516 561,463	
A.A.I Divers	1 655 207,817	1 214 819,346	440 388,471	1 655 207,817	1 214 819,346	440 388,471	484 804,843	1 626 177,908	1 141 373,065	484 804,843	
Equipement De Bureau	206 122,894	85 926,127	120 196,767	206 122,894	85 926,127	120 196,767	127 068,247	196 036,940	68 968,693	127 068,247	
Matériel informatique	1 087 430,960	823 751,709	263 679,251	1 087 430,960	823 751,709	263 679,251	272 347,902	1 023 127,787	750 779,885	272 347,902	
TOTAL	14 424 643,630	7 279 085,429	15 809 038,559	23 480 387,793	7 671 349,234	15 809 038,559	15 759 126,783	13 487 602,266	6 435 527,260	7 052 075,006	

N.B/ Méthode d'amortissement appliquée est: Amortissement linéaire.

2 bis-Immobilisations en cours

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles en cours	0,000	11 974,978
TOTAL	0,000	11 974,978

3-Immobilisations Financières

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2014	31/12/2013
Titres de Participations	13 314 918,318	59 900,000	13 255 018,318	13 255 018,318
Prêt Au Personnel	322 071,402		322 071,402	322 985,382
Dépôts	5 125,000		5 125,000	5 125,000
Cautionnements	70 837,833		70 837,833	71 837,833
TOTAL	13 712 952,553	59 900,000	13 653 052,553	13 654 966,533

3bis-Autres actifs non courants

Eléments	Valeur Brute	Résorp.	31/12/2014	31/12/2013
Charges à répartir	1 238 318,677	544 664,438	693 654,239	197 837,265

4-Stocks

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Matières Premières	2 015 416,996	404 752,996
Produits Finis	8 632 455,003	1 683 220,003
Marchandises	5 750 491,000	1 815 579,000
Pièces de Rechanges	2 529 940,998	1 954 517,584
TOTAL	18 928 303,997	5 858 069,583

5-Clients & Comptes rattachés

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2014	31/12/2013
Clients	32 601 344,103	122 924,662	32 478 419,441	57 157 975,894
Clients-Effets à recevoir	2 112 904,872		2 112 904,872	2 158 560,162
Clients -Impayés et douteux	10 084 398,384	3 682 216,507	6 402 181,877	4 488 606,981
TOTAL	44 798 647,359	3 805 141,169	40 993 506,190	63 805 143,037

6-Autres Actifs Courants

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Avances & Acomptes au Personnel	205 457,513	205 457,513	177 889,442	177 889,442
T.V.A à Régulariser	7 671,489	7 671,489	19 538,099	19 538,099
Retenue à régulariser	10 002,923	10 002,923	0,000	0,000
Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	5 239 143,085	5 304 536,524	3 709 908,659	3 644 515,220
Créances sur Cession d'Immobilisations	211 697,923	211 697,923	275 197,318	275 197,318
Débiteurs Divers	43 042,228	43 042,228	0,000	0,000
Produits a Recevoir	2 595 994,950	2 595 994,950	679 885,135	679 885,135
Compte d'attente à Régulariser Actif	96 734,988	96 734,988	107 777,415	107 777,415
Charges Constatées d'Avance	988 712,650	988 712,650	870 336,349	870 336,349
TOTAL	9 398 457,749	9 463 851,188	5 840 532,417	5 775 138,978

7-Placements & Autres Actifs Financiers

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Titres De Placement	20 000,000	20 000,000

8-Liquidités & Equivalents en Liquidités

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Chèques et Effets à l'Encaissement	3 191 698,929	3 469 879,795
Caisse	5 705,512	4 240,626
TOTAL	3 197 404,441	3 474 120,421

9-Capital Social

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	12 250 000,000	12 250 000,000

10-Réserves

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Réserve Légale	890 189,526	890 189,526

10bis-Prime d'émission

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Prime d'émission	8 720 223,625	8 720 223,625

11-Résultats Reportés

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Résultats Reportés	-10 849 196,149	-11 132 495,096	-14 148 555,271	-13 908 827,743

11bis-Résultats Reportés

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Réserve spéciale de Réévaluation	2 069 999,386	11 125 743,549	11 125 743,549	2 069 999,386

12-Provisions pour risques et charges

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour Risques et Charges	0,000	150 000,000

13-Emprunts

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Emprunt à long terme	20 187 930,504	23 875 754,301

14-Fournisseurs &Comptes rattachés

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs d'Exploitation	10 178 931,323	6 661 824,439
Fournisseurs Etrangers	963 747,967	848 943,758
Effets à Payer Exploitation	2 080 857,784	1 293 888,648
Fournisseurs d'exploitation- Factures Non Parvenues	299 720,843	424 532,203
Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-8 943 687,951	-821 518,310
Emballages & Matériel à Rendre	-1 700,000	-1 700,000
TOTAL	4 577 869,966	8 405 970,738

15-Autres Passifs Courants

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Rémunérations Dues Au Personnel	98 851,064	96 697,325
Etat, Retenue sur Honoraires	32 424,368	45 280,829
Etat, Retenue à la Source sur Salaires	81 511,758	58 139,938
Etat, Retenue de 1.5% sur les marchés	830 330,025	276 208,049
Etat, Taxe au profit du système de	17 400,000	10 050,000

maitrise de l'énergie a payer		
Etat, T.V.A à Payer	545 948,904	2 520 778,033
Etat, Droit à la consommation à Payer	24 680,044	27 095,837
Obligations Cautionnées	1 114 114,114	1 583 828,912
FO.DE.C	37 643,661	86 588,565
Timbres Fiscaux	695,000	721,200
Etat, Taxe pour La Protection de L'environnement à Payer	150 475,952	296 404,995
T.F.P	3 974,946	3 409,092
FO.PRO.LO.S	3 974,946	3 409,092
Dividendes a payer	313 690,688	414 584,990
C.N.S.S	201 058,761	191 651,020
C.A.V.I.S	8 143,644	12 390,651
Accidents de Travail	10 166,729	9 702,442
Créditeurs Divers	4 550 000,000	1 900 000,000
Produits Constatés d'avance	0,000	2 378,816
Charges à Payer	0,000	300 000,000
Assurance Groupe	0,000	25 000,000
TOTAL	8 025 084,604	7 864 319,786

16-Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Financement De Stock	7 780 000,000	7 780 000,000
Financement en Devises	18 889 765,749	26 834 042,261
Avances sur factures	1 942 759,000	1 068 810,000
Découvert Mobilisé	3 277 000,000	0,000
Emprunt-Échéance à moins d'un an	3 743 523,943	4 610 699,707
Intérêts courus sur emprunt	579 479,478	505 924,318
Banques	11 778 705,225	5 713 115,572
TOTAL	47 991 233,395	46 512 591,858

III/ ETAT DE RESULTAT

-

17- Revenus

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Ventes	77 740 964,124	96 205 137,675
Travaux	1 081 088,338	1 440 988,006
Produits des Activités Connexes	207 292,677	101 707,311
TOTAL	79 029 345,139	97 747 832,992

18- Variation Produits Finis

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation Produits Finis & Encours	-6 949 235,000	3 559 091,100
TOTAL	-6 949 235,000	3 559 091,100

19-Achats Marchandises

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Achats Marchandises	42 210 536,786	25 946 198,234
Variation Stock Marchandises	-3 934 912,000	2 009 320,201
TOTAL	38 275 624,786	27 955 518,435

20-Achats d'Approvisionnement Consommés

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Achats Matières Premières Etrangères	24 041 619,868	32 530 407,604
Achats Matières Premières locales	781 212,545	0,000
Frais sur Achats	4 405 898,079	8 212 314,386

Achats Matières & Fournitures Consommables	376 286,764	633 587,591
Variation des stocks de Matières Premières	-1 610 664,000	1 237 450,219
Variation des stocks Pièces de Rechanges	-575 423,420	-384 848,857
Autres Achats non Stockés de Matières & Fournitures	571 140,990	534 356,541
TOTAL	27 990 070,826	42 763 267,484

21-Charges de Personnel

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Salaires & Compléments de Salaires	3 172 653,506	3 095 898,687
Charges Sociales Légales	613 357,698	608 736,523
Autres Charges de personnel & Autres Charges Sociales	48 608,318	70 558,856
TOTAL	3 834 619,522	3 775 194,066

22-Dotations aux Comptes d'Amortissements & Provisions

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	28 298,530	28 298,530	40 739,063	40 739,063
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	968 603,765	1 012 175,184	807 345,788	763 774,369
Dotations aux résorptions des charges à répartir	544 664,438	544 664,438	271 818,967	271 818,967
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	438 923,248	438 923,248	315 997,559	315 997,559
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	0,000	0,000	63 612,726	63 612,726
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	0,000	0,000	150 000,000	150 000,000
TOTAL	1 980 489,981	2 024 061,400	1 649 514,103	1 605 942,684

23-Autres Charges d'Exploitation

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Charges Locatives	951 242,235	999 083,780
Entretien & Réparations	751 492,647	733 212,190
Primes d'Assurances	389 475,144	343 028,713

Etudes & Recherches & Divers Services Extérieurs	183 167,825	266 228,295
Personnel Extérieur à L'Entreprise	1 229 109,237	1 418 924,800
Rémunérations d'Intermédiaires & Honoraires	791 153,885	1 247 309,595
Publicité, Publications, Relations Publiques	1 615 999,627	2 390 498,199
Transports de Biens & Transports Collectifs du personnel	913 715,029	911 541,228
Déplacements, Missions & Réceptions	352 689,456	623 095,488
Frais Postaux & Frais de Télécommunications	262 938,578	309 636,344
Services Bancaires & Assimilés	792 964,362	1 046 959,085
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	298 189,625	240 452,324
Transfert de charge	-3 985 930,930	-1 666 032,576
TOTAL	4 546 206,720	8 863 937,465

24-Charges Financières

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Charges D'intérêt	6 097 652,728	6 285 324,255
Pertes de Change	3 429 990,534	940 128,786
TOTAL	9 527 643,262	7 225 453,041

25-Produits Financiers

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Autres Produits Financiers	617 777,464	483 968,982
Gains de Change	187 783,786	339 156,588
TOTAL	805 561,250	823 125,570

26-Autres Gains Ordinaires

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Gains Exceptionnels	757 542,604	1 337,655
Produits sur cessions d'immobilisations	57 681,309	38 888,418
Reprise sur Provisions Pour risques et charges	150 000,000	645 741,715
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	106 563,557	803 220,495
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	0,000	2 257,200
TOTAL	1 071 787,470	1 491 445,483

27-Autres Pertes Ordinaires

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Pertes Exceptionnelles	1 291 355,097	1 011 848,189
Pertes sur cessions d'immobilisations	12 928,932	0,000
TOTAL	1 304 284,029	1 011 848,189

28-Impôts sur les bénéfices

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Impôts sur les bénéfices	194 065,683	242 519,987
TOTAL	194 065,683	242 519,987

III/ ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**29- Résultat Net d'Impôt**

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Résultat Net d'Impôt	202 924,050	159 352,631	3 016 060,175	3 059 631,594
TOTAL	202 924,050	159 352,631	3 016 060,175	3 059 631,594

30-Amortissements

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	28 298,530	28 298,530	40 739,063	40 739,063
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	968 603,765	1 012 175,184	807 345,788	763 774,369
Dotations aux résorptions des charges à répartir	544 664,438	544 664,438	271 818,967	271 818,967
TOTAL	1 541 566,733	1 585 138,152	1 119 903,818	1 076 332,399

31-Provisions

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux Provisions pour Dépréciation Des Créances Douteuses	438 923,248	315 997,559
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	0,000	63 612,726
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	0,000	150 000,000
TOTAL	438 923,248	529 610,285

32-Reprises sur Amortissement et Provisions

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	106 563,557	803 220,495
Reprise sur Provisions Pour risques et charges	150 000,000	645 741,715
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	0,000	2 257,200
TOTAL	256 563,557	1 451 219,410

33-Variation des Stocks

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation des stocks de Matières Premières	1 610 664,000	-1 237 450,219
Variation Produits Finis & Encours	6 949 235,000	-3 559 091,100
Variation Stock Marchandises	3 934 912,000	-2 009 320,201
Variation des stocks de Pièces de Rechange	575 423,420	384 848,857
TOTAL	13 070 234,420	-6 421 012,663

34-Variation des créances

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation Clients	-24 663 312,822	21 589 629,178
Variation Clients-Effets à recevoir	-45 655,290	1 481 136,456
Variation Clients-Impayés et douteux	2 229 690,952	1 342 072,895
TOTAL	-22 479 277,160	24 412 838,529

35-Variation Autres Actifs

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Variation Avances & Acomptes au Personnel	27 568,071	27 568,071	31 709,374	31 709,374
Variation T.V.A à Régulariser	-11 866,610	-11 866,610	-3 835,748	-3 835,748
Variation T.V.A à Reporter	0,000	0,000	-820 969,922	-820 969,922
Variation Retenue à Régulariser	10 002,923	10 002,923	0,000	0,000
Variation Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	1 594 627,865	1 594 627,865	1 460 276,666	1 460 276,666
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	-63 499,395	-63 499,395	-8 286,502	-8 286,502
Variation Associés Comptes Courant	0,000	0,000	-152 404,537	-152 404,537
Variation Débiteurs Divers	43 042,232	43 042,232	6 520,250	6 520,250
Variation Produits à Recevoir	1 916 109,815	1 916 109,815	-206 959,924	-206 959,924
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	-11 042,427	-11 042,427	104 318,043	104 318,043
Variation Charges Constatées d'Avance	118 376,301	118 376,301	-2 046 688,232	-2 046 688,232
Créances sur cession d'immobilisations	63 499,395	63 499,395	8 286,502	8 286,502
TOTAL	3 686 818,170	3 686 818,170	-1 628 034,030	-1 628 034,030

36-Variation Fournisseurs & Autres Dettes

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-8 122 169,641	-112 849,470
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	-124 811,360	130 161,517
Variation Effets à Payer	786 969,136	-745 543,663
Variation Fournisseurs Etrangers	114 804,209	-3 891 756,420
Variation Fournisseurs Locaux	3 517 106,884	-151 077,228
Reclassement Fournisseurs d'Immobilisations à Court terme en Fournisseurs d'Exploitation	-15 564,584	-12 324,556
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	2 153,739	15 604,857
Variation Etat ,Retenue sur Honoraires	-12 856,461	14 574,696
Variation Etat ,Retenue à la Source sur salaires	23 371,820	7 706,100
Variation Etat ,Retenue de 1.5% sur les marchés	554 121,976	217 197,783
Variation Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	7 350,000	-4 640,000
Variation Etat, T.V.A à Payer	-1 974 829,129	2 520 778,033
Variation Obligations Cautionnées	-469 714,798	562 211,189
Variation FO.DE.C	-48 944,904	66 763,795
Variation Droit à la consommation à Payer	-2 415,793	-11 612,564
Variation Timbres Fiscaux	-26,200	134,000
Variation FO.PRO.LO.S	565,854	434,847
Variation T.F.P	565,854	434,847
Variation Dividendes a payer	-100 894,302	0,000
Variation, Etat Taxe Pour La Protection De L'environnement à Payer	-145 929,043	296 404,995
Variation C.N.S.S	9 407,741	-3 507,456
Variation C.A.V.I.S	-4 247,007	-6 289,688
Accidents de Travail	464,287	-219,866
Variation Charges à Payer	-300 000,000	0,000
Variation Crédoeurs Divers	2 650 000,000	-6 700 000,000

Variation Produits Constatés d'avance	-2 378,816	2 378,816
Variation Assurance Groupe	-25 000,000	-13 586,121
Variation Compte d'attente à régulariser passif	0,000	-17 279,569
TOTAL	-3 682 900,538	-7 835 901,126

37-Autres Produits non encaissables

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Produits sur cessions d'immobilisations	57 681,309	38 888,418
TOTAL	57 681,309	38 888,418

38-Autres charges non décaissables

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Pertes sur cessions d'immobilisations	12 928,932	0,000
TOTAL	12 928,932	0,000

40-Intérêts sur Emprunts

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur Emprunts	1 730 750,816	2 012 974,619

43-Décaissements Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation Immobilisations Corporelles & Incorporelles	961 134,161	2 631 785,277
Variation immobilisations en cours	-11 974,978	-406 684,318
Variation des Charges à Répartir	1 040 481,415	0,000
Cession Matériel de Transport (Valeur brute)	145 793,215	94 331,000
TOTAL	2 135 433,813	2 319 431,959

44-Encaissements Provenant de la Cession d'Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Cession Matériel de Transport(Valeur Cession)	65 500,000	44 200,000
Créances sur cession d'immobilisations	63 499,395	8 286,502
TOTAL	128 999,395	52 486,502

45-Décaissements Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Financières

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	277 825,270	349 599,461
Variation des Titres de participations	0,000	230 000,000
Décaissements provenant des Cautionnements	5 000,000	0,000
TOTAL	282 825,270	579 599,461

46-Encaissements Provenant de la Cession d'Immobilisations Financières

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	278 739,250	251 529,673
Encaissements provenant des Remboursements des Cautionnements	6 000,000	32 500,000
TOTAL	284 739,250	284 029,673

47-Encaissements Provenant des emprunts

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Encaissements provenant des emprunts	435 812,750	1 415 997,214
TOTAL	435 812,750	1 415 997,214

48-Remboursement d'Emprunts

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Remboursement Fournisseurs d'Immobilisations	364 548,015	368 019,648
Remboursement Principal Emprunt	4 610 699,707	3 310 195,172
TOTAL	4 975 247,722	3 678 214,820

49-Paiement d'Intérêts sur Emprunts

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur Emprunts	1 730 750,816	2 012 974,619

49bis-Encaissement suite à l'émission d'actions

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Encaissement suite à l'émission d'actions	0,000	10 500 000,000

50-Trésorerie au début de L'Exercice

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Titres de Placements	20 000,000	20 000,000
Liquidités & Equivalents en Liquidités	3 474 120,421	1 980 625,521
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-46 512 591,858	-28 369 633,059
Emprunt-Échéance à moins d'un an	4 610 699,707	3 310 195,171
TOTAL	-38 407 771,730	-23 058 812,367

51-Trésorerie à la Clôture de l'Exercice

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Titres de Placements	20 000,000	20 000,000
Liquidités & Equivalents en Liquidités	3 197 404,441	3 474 120,421
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-47 991 233,395	-46 512 591,858
Emprunt-Échéance à moins d'un an	3 743 523,943	4 610 699,707
TOTAL	-41 030 305,011	-38 407 771,730

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires;

Suite à votre demande et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à la vérification des états financiers proforma de votre société « ELECTROSTAR » arrêtés au 31 décembre 2014 et faisant apparaître :

Un total net du bilan de 94 066 259 DT

Et un résultat bénéficiaire de 202 924 DT

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes d'administration de la société,

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les retraitements effectués au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces retraitements sont liés à :

- La réévaluation de l'immeuble sis à El Kram, de l'immeuble sis à Sidi Fathallah et du terrain situé à BirMchergua, opérée au cours de l'exercice 2005. Cette opération a dégagé une plus-value de 6 132 996 DT constatée dans le compte « Réserve spéciale de Réévaluation » ;
- La correction de la valeur réévaluée de l'immeuble sis à Sidi Fathallah de 208 586 DT effectuée au cours de l'exercice 2007 ;
- La réévaluation du terrain situé à Birmchergua opérée au cours de l'exercice 2010. Cette opération a dégagé une plus-value de 2 714 162 DT constatée dans le compte « Réserve spéciale de Réévaluation ».

Ces retraitements ont affecté les postes suivants :

- Au niveau des bilans :

Eléments	Exercice 2014	Exercice 2013
Immobilisations corporelles	- 9 055 744	- 9 055 744
Amortissements	-392 264	-348 692
Autres actifs courants	-65 393	-65 393
Résultats reportés	283 299	239 728
Réserves spéciales de réévaluation	-9 055 744	-9 055 744

- Au niveau des états de résultat :

Eléments	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotations aux comptes d'amortissements	43 571	43 571

Nous vous rappelons que l'immeuble Kallel ayant fait l'objet de réévaluation au cours de l'exercice 2005, a été cédé au cours de l'exercice 2007 pour une valeur de 4 932 714 DT. Cette opération a généré un profit de 2 424 438 DT. Un montant de 354 439 DT représentant la plus-value par rapport à la valeur réévaluée a été constaté dans le résultat de l'exercice 2007. Le montant de 2 069 999 DT déjà constaté dans le compte « Réserves Spéciales de Réévaluation » y figure encore.

Compte tenu de ce qui précède nous vous informons que nous n'avons pas d'objection quant aux retraitements effectués par votre société « ELECTROSTAR » au niveau de la présentation des états financiers proforma arrêtés au 31 décembre 2014.

Tunis, le 08 juin 2015

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Yousri BEN HASSINE

Besma BEDOUI

FCP VALEURS QUIETUDE 2017

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 arrêtés au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total actif de 21 287 649 DT, un actif net de 21 196 724 DT pour 4 119 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 146,085 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2017, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		8 024 659	5 939 115
Obligations et valeurs assimilées		11 291 291	11 998 380
Titres OPCVM		-	-
	3.1	19 315 950	17 937 495
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	1 475 475
Disponibilités	3.2	1 971 699	1 779 820
		1 971 699	3 255 295
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		21 287 649	21 192 790
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	80 327	73 370
Autres créditeurs divers	3.4	10 598	10 495
TOTAL PASSIF		90 925	83 865
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	20 686 158	20 648 602
Sommes capitalisables		510 566	460 323
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		510 566	460 323
ACTIF NET		21 196 724	21 108 925
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 287 649	21 192 790

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 21/12/2012 au 31/12/2013
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		803 249	515 686
Dividendes	4.1	250 693	57 574
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	552 556	458 112
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	50 764	256 538
Total des revenus des placements		854 013	772 224
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<310 158>	<280 241>
Revenu net des placements		543 855	491 983
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<30 003>	<29 934>
Résultat d'exploitation		513 852	462 049
Régularisation du résultat d'exploitation		<3 286>	<1 726>
Sommes capitalisables de l'exercice		510 566	460 323
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 286	1 726
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<112 052>	<286 676>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<30 584>	57 381
Frais de négociation de titre		<5 048>	<5 728>
Résultat net de l'exercice		366 168	227 026

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 21/12/2012 au 31/12/2013
		<u>366 168</u>	<u>227 026</u>
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
Résultat d'exploitation		513 852	462 049
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<112 052>	<286 676>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<30 584>	57 381
Frais de négociation de titre		<5 048>	<5 728>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
<u>Transactions sur le capital</u>		<278 369>	<u>20 881 899</u>
<u>Souscriptions</u>		-	21 040 000
Capital		-	21 040 000
Régularisation de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
<u>Rachats</u>		<278 369>	<158 101>
Capital		<276 963>	<165 000>
Régularisation de l'exercice		<9 883>	<1 422>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<6 174>	-
droit de sortie		14 651	8 321
<u>Variation de l'actif net</u>		87 799	21 108 925
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		21 108 925	-
En fin de l'exercice		21 196 724	21 108 925
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		4 175	-
En fin de l'exercice		4 119	4 175
<u>Valeur liquidative</u>		5 146,085	5 056,030

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 avril 2012 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2017.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AETECH	5 628	33 768	15 438	0,07%
AMEN BANK	5 754	173 882	149 742	0,70%
ASSAD	29 980	236 232	240 230	1,13%
ASSURANCES SALIM	7 500	186 880	195 053	0,92%
ATTIJARI BANK	10 251	217 685	244 548	1,15%
ATTIJARI LEASING	9 048	250 968	238 152	1,12%
BH	11 800	153 400	120 395	0,57%
CARTHAGE CEMENT	28 800	82 779	69 898	0,33%
CITY CARS	25 136	275 239	288 385	1,35%
ELECTROSTAR	4 000	60 000	27 160	0,13%
EURO-CYCLES	7 138	101 861	116 878	0,55%
LAND`OR	96	720	516	0,00%
MIP	17 932	84 280	42 194	0,20%
MPBS	46 100	278 250	335 424	1,58%
NEW BODY LINE	12 031	100 041	83 495	0,39%
ONE TECH HOLDING	32 550	212 458	234 523	1,10%
SAH TUNISIE	50 916	405 434	546 481	2,57%
SERVICOM	70 435	1 251 739	1 019 758	4,79%
SFBT	26 798	546 497	603 277	2,83%
SIAME	55 500	164 526	129 149	0,61%
SIMPAR	4 157	210 873	233 411	1,10%
SIMPAR NG 2014	1 062	53 872	54 056	0,25%
SITS	15 000	46 127	28 800	0,14%
SOPAT	77 700	239 708	233 955	1,10%
SOTIPAPIER	204 378	1 024 974	1 008 810	4,74%
STAR	5 442	798 833	792 252	3,72%
SYPHAX AIRLINES	72 350	551 072	280 718	1,32%
TUNINVEST-SICAR	48 000	451 047	529 632	2,49%
TUNISIE LEASING	7 594	163 800	162 329	0,76%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<u>8 356 946</u>	<u>8 024 659</u>	<u>37,71%</u>

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AIL 2013-1 TF	15 000	1 200 000	1 239 584	5,82%
TL SUBORDONNE 2013	17 000	1 360 000	1 410 912	6,63%
<u>Total Obligations de sociétés</u>		2 560 000	2 650 496	12,45%
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 12-2016 5,25%	2 200	2 185 100	2 190 163	10,29%
BTA 07-2017 6,75%	3 744	3 904 992	3 934 267	18,48%
BTA 03-2016 5,25%	1 462	1 459 807	1 509 603	7,09%
BTA 10-2015 5,00%	1 000	997 000	1 006 762	4,73%
<u>Total Bons du trésor assimilables</u>		8 546 899	8 640 795	40,59%
<u>Total obligations et valeurs assimilées</u>		11 106 899	11 291 291	53,04%
Total		19 463 845	19 315 950	90,75%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	4 622 100
	4 622 100

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de Cession/remboursement</u>	<u>Plus ou moins valeurs réalisées</u>
Obligations	640 000	640 000	-
Actions	2 461 006	2 430 422	<30 584>
TOTAL	3 101 006	3 070 422	<30 584>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Achats souscriptions à régler	< 9 259 >	-
Vente titres a encaisser	29 764	-
Amen Bank	1 951 194	1 779 820
	<u>1 971 699</u>	<u>1 779 820</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	74 013	70 214
Rémunération du dépositaire à payer	6 314	3 156
	<u>80 327</u>	<u>73 370</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 339	8 223
Redevance CMF	1 794	1 802
Intérêts intercalaires	465	-
Retenue à la source à payer	-	470
	<u>10 598</u>	<u>10 495</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2014	
Montant	20 648 602
Nombre de part	4 175
Nombre de porteurs de parts	226
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	276 963
Nombre de parts	56
Nombre de porteurs de parts sortants	4
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	< 5 048 >
Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	< 112 052 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	< 30 584 >
Droit de sortie	14 651
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 6 597 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	460 323
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 6 174 >
Capital au 31 décembre 2014	
Montant	20 686 158
Nombre de parts	4 119
Nombre de porteurs de parts	222
Taux de rendement	1,78%

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u>
Dividende SOTIPAPIER	50 000	-
Dividende TUNINVEST SICAR	48 404	22 338
Dividende ONE TECH HOLDING	29 400	-
Dividende SAH TUNISIE	28 476	-
Dividende CITY CARS	18 326	-
Dividende ASSAD	11 392	-
Dividende STAR	9 425	5 538
Dividende MPBS	9 000	-
Dividende TUNISIE LEASING	7 330	9 500
Dividende SIMPAR	7 173	1 156
Dividende SIAME	6 494	-
Dividende ASSURANCE SALIM	6 375	2 550
Dividende AMEN BANK	5 923	3 018
Dividende ATTIJARI LEASING	5 035	2 060
Dividende NEW BODY LINE	4 812	3 943
Dividende GIF	2 000	2 500
Dividende SITS	1 024	3 686
Dividende EURO-CYCLES	104	-
Dividende SOMOCER	-	1 285
	<u>250 693</u>	<u>57 574</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u>
Intérêts sur BTA	395 980	325 337
Intérêts sur Obligations	156 576	132 775
	<u>552 556</u>	<u>458 112</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u>
Intérêt sur Certificat de dépôt	24 525	70 455
Intérêt sur Billets de trésorerie	-	57 068
Intérêt sur dépôt à vue	26 239	129 015
	<u>50 764</u>	<u>256 538</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u>
Rémunérations du gestionnaire	297 518	267 757
Rémunération du dépositaire	12 640	12 484
	<u>310 158</u>	<u>280 241</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u>
Redevance CMF	21 424	21 195
Honoraires du commissaire aux comptes	8 339	8 223
Autres frais	240	516
	<u>30 003</u>	<u>29 934</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part :

<u>Données par part</u>	<u>Du 01/01/2014 au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012 au 31/12/2013</u>
Revenus des placements	207,335	184,964
Charges de gestion des placements	< 75,299 >	< 67,124 >
Revenus net des placements	132,036	117,840
Autres produits	-	-
Autres charges	< 7,284 >	< 7,170 >
Résultat d'exploitation (1)	124,752	110,670
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,798 >	< 0,413 >
Sommes capitalisables de l'exercice	123,954	110,257
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	< 27,204 >	< 68,665 >
Frais de négociation de titre	< 1,226 >	< 1,372 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 7,425 >	13,744
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	< 35,854 >	< 56,293 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	88,897	54,377
Droit de sortie	3,557	1,993
Résultat non distribuable de l'exercice	<32, 297 >	<54, 300 >
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 1,602 >	0,073
Sommes non distribuables de l'exercice	<33,899 >	<54,227 >
Valeur liquidative	5 146,085	5 056,030

5-2 Ratios de gestion des placements :

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,45%	1,32%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,38%	2,18%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées, et autres valeurs ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout de cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2017. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VALEURS QUIETUDE 2018

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 arrêtés au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total actif de 11 007 666 DT, un actif net de 10 959 240 DT pour 2 192 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 4 999,653 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2018, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014
<u>ACTIF</u>		
<u>Portefeuille-titres</u>		
Actions et droits rattachés		3 895 863
Obligations et valeurs assimilées		4 519 983
Titres OPCVM		-
	3.1	8 415 846
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		
Placements monétaires		-
Disponibilités	3.2	2 591 820
		2 591 820
<u>Créances d'exploitations</u>		
		-
<u>Autres actifs</u>		
		-
TOTAL ACTIF		11 007 666
<u>PASSIF</u>		
Opérateurs créditeurs	3.3	41 026
Autres créditeurs divers	3.4	7 400
TOTAL PASSIF		48 426
<u>ACTIF NET</u>		
Capital	3.5	10 761 112
Sommes capitalisables		198 128
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-
Sommes capitalisables de l'exercice		198 128
ACTIF NET		10 959 240
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 007 666

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 03 FEVRIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 03/02/2014 au 31/12/2014
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		251 790
Dividendes	4.1	78 477
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	173 313
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	103 681
<i>Total des revenus des placements</i>		355 471
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<140 116>
<i>Revenu net des placements</i>		215 355
Autres produits		-
Autres charges	4.5	<16 991>
<i>Résultat d'exploitation</i>		198 364
Régularisation du résultat d'exploitation		<236>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		198 128
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		236
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<159 953>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		<38 477>
<i>Frais de négociation de titres</i>		<3 622>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<3 688>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 03 FEVERIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 03/02/2014 au 31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
		<3 688>
Résultat d'exploitation		198 364
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<159 953>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<38 477>
Frais de négociation de titres		<3 622>
<u>Distributions de dividendes</u>		
		-
<u>Transactions sur le capital</u>		
		10 962 928
Souscriptions		
		11 070 000
Capital		11 070 000
Régularisation de l'exercice		-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		-
Rachats		
		<107 072>
Capital		<110 000>
Régularisation de l'exercice		<2 707>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		-
droit de sortie		5 635
<u>Variation de l'actif net</u>		10 959 240
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice		-
En fin de l'exercice		10 959 240
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice		-
En fin de l'exercice		2 192
<u>Valeur liquidative</u>		4 999,653
<u>Taux de rendement</u>		-0,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti par le gestionnaire, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 14 juin 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2018.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	10 000	218 500	238 560	2,17%
ATTIJARI LEASING	4 825	111 973	126 999	1,15%
BH	8 000	103 760	81 624	0,74%
CARTHAGE CEMENT	25 000	71 854	60 675	0,55%
EURO-CYCLES	5 000	71 750	81 870	0,74%
MIP	15 203	71 454	35 773	0,32%
MPBS	44 561	305 818	324 226	2,95%
SERVICOM	32 582	573 926	471 722	4,29%
SFBT	20 738	414 734	466 854	4,24%
SIMPAR	3 500	177 545	196 522	1,79%
SIMPAR NG 2014	776	39 364	39 498	0,36%
SOPAT	87 200	280 917	262 559	2,39%
SOTIPAPIER	169 408	846 535	836 198	7,60%
STAR	2 329	330 075	339 058	3,08%
SYPHAX AIRLINES	30 000	229 616	116 400	1,06%
TUNINVEST-SICAR	19 696	210 490	217 325	1,97%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>4 058 311</i>	<i>3 895 863</i>	<i>35,40%</i>
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations de sociétés</u>				
AIL 2014-1 TF	10 000	1 000 000	1 024 640	9,31%
ATL 2014-1	10 000	1 000 000	1 046 400	9,51%
TL 2012/1 B TF	10 000	979 000	1 011 222	9,19%
<i>Total Obligations de sociétés</i>		<i>2 979 000</i>	<i>3 082 262</i>	<i>28,01%</i>
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 01-2018 5,30%	1 000	985 357	1 026 944	9,33%
BTA 07-2018 6,75%	400	394 143	410 777	3,73%
<i>Total Bons du trésor assimilables</i>		<i>1 379 500</i>	<i>1 437 721</i>	<i>13,06%</i>
<i>Total obligations et valeurs assimilées</i>		<i>4 358 500</i>	<i>4 519 983</i>	<i>41,07%</i>
<i>Total</i>		<i>8 416 812</i>	<i>8 415 846</i>	<i>76,47%</i>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	4 510 491
Bons du trésor assimilables	1 379 500
Obligations	2 979 000
	<u>8 868 991</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	452 179	-	413 702	<38 477>
TOTAL	<u>452 179</u>	<u>-</u>	<u>413 702</u>	<u><38 477></u>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>
Amen Bank Pasteur	2 587 147
Vente titres a encaisser	47 804
Achats souscriptions à régler	< 43 131 >
	<u>2 591 820</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>
Frais de gestionnaire à payer	37 749
Frais de dépositaire à payer	3 277
	<u>41 026</u>

3.4 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 474
Redevance CMF	926
	<hr/> 7 400 <hr/>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 3 février 2014

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts	-

Souscriptions réalisées

Montant	11 070 000
Nombre de parts	2 214
Nombre de porteurs de parts entrants	136

Rachats effectués

Montant	110 000
Nombre de parts	22
Nombre de porteurs de parts sortants	-

Autres mouvements

Frais de négociation de titre	< 3 622 >
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	< 159 953 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	< 38 477 >
Droit de sortie	5 635
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 2 471 >

Capital au 31 décembre 2014

	10 761 112
Nombre de parts	2 192
Nombre de porteurs de parts	136
Taux de rendement	-0,01%

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 03/02/2014</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>
Dividende SOTIPAPIER	42 500
Dividende TUNINVEST-SICAR	14 557
Dividende MPBS	8 752
Dividende SIMPAR	5 250
Dividende ATTIJARI LEASING	4 704
Dividende ONE TECH HOLDING	2 714
	<hr/>
	78 477
	<hr/> <hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 03/02/2014</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>
Intérêts sur Obligations	120 783
Intérêts sur BTA	52 530
	<hr/>
	173 313
	<hr/> <hr/>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 03/02/2014</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>
Intérêt sur Billets de trésorerie	58 676
Intérêt sur Certificat de dépôt	3 862
Intérêt sur dépôt à vue	41 144
	<hr/>
	103 682
	<hr/> <hr/>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 03/02/2014</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>
Rémunérations du gestionnaire	134 117
Rémunération du dépositaire	5 999
	<hr/>
	140 116
	<hr/> <hr/>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 03/02/2014</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>
Redevance CMF	10 170
Honoraires du commissaire aux comptes	6 474
Autres frais	348
	<hr/>
	16 992
	<hr/> <hr/>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part:

<u>Données par part</u>	<u>Du 03/02/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
Revenus des placements	162,168
Charges de gestion des placements	< 63,922 >
Revenus net des placements	98,246
Autres produits	
Autres charges	< 7,752 >
Résultat d'exploitation (1)	90,494
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,108 >
Sommes capitalisables de l'exercice	90,386
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	< 72,971 >
Frais de négociation des titres	< 1,652 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 17,553 >
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	< 92,176 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 1,682 >
Droit de sortie	2,571
Résultat non distribuable de l'exercice	<89,605 >
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 1,128 >
Sommes non distribuables de l'exercice	<90,733 >
Valeur liquidative	4 999,653

5-2 Ratios de gestion des placements :

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,79%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout de cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2018. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP BIAT CROISSANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT CROISSANCE** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	173 493,618 TND
-Des sommes distribuables de	(3 597,744) TND
-Un Résultat net de.....	10 025,400 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT CROISSANCE** au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que le conseil d'administration du gestionnaire, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2014.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2014.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 07 mai 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

M. Mahmoud ZAHAF

BILAN AU 31/12/2014

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	134 294,320	443 484,214
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		126 260,632	416 263,977
AC1-B	AUTRES VALEURS (OPCVM)		8 033,688	27 220,237
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	48 407,623	111 036,384
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		46 207,808	0,000
AC2-B	DISPONIBILITES		2 199,815	111 036,384
TOTAL ACTIF			182 701,943	554 520,598
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	579,700	5 565,098
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8 628,625	5 360,894
TOTAL PASSIF		PA	9 208,325	10 925,992
ACTIF NET			173 493,618	543 594,606
CP1	CAPITAL	CP1	177 091,362	550 324,400
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-3 597,744	-6 729,794
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		-2 208,640	0,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-3 723,739	7 592,965
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		2 334,635	-14 322,759
ACTIF NET			173 493,618	543 594,606
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			182 701,943	554 520,598

**ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014**

		Période du	Période du
	Note	01/01/2014	10/09/2012
		au	au
		31/12/2014	31/12/2013
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1 8 489,150	34 515,052
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS	8 489,150	16 992,950
PR1-B	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)	0,000	17 522,102
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2 354,029	677,136
PR1-A	REVENUS DES BONS DE TRESOR	354,029	0,000
PR2-B	REVENUS SUR COMPTE DEPOT	0,000	677,136
	REVENUS DES PLACEMENTS	8 843,179	35 192,188
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1 -9 740,936	-21 875,411
	REVENU NET DES PLACEMENTS	-897,757	13 316,777
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2 -2 825,982	-5 723,812
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 723,739	7 592,965
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	2 334,635	-14 322,759
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-1 389,104	-6 729,794
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	-2 334,635	14 322,759
PR4-B	VARIAT.DES +/- VALUES POT.SUR TITRES	64 389,476	-66 339,256
PR4-C	+/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES	-48 397,857	14 821,690
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-2 242,480	-3 708,991
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	10 025,400	-47 633,592

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014

DESIGNATION	Période du	Période du
	01/01/2014 au 31/12/2014	10/09/2012 au 31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	10 025,400	-47 633,592
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 723,739	7 592,965
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	64 389,476	-66 339,256
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-48 397,857	14 821,690
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 242,480	-3 708,991
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-380 126,388	491 228,198
SOUSCRIPTIONS	379 611,207	2 086 989,167
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	426 300,000	2 172 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	-39 926,818	-48 453,747
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	-4 661,107	0,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	-2 100,868	-37 357,086
RACHATS	-759 737,595	-1 595 760,969
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-839 800,000	-1 657 300,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	66 444,641	38 504,704
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	9 182,261	0,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	4 435,503	23 034,327
VARIATION DE L'ACTIF NET	-370 100,988	443 594,606
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	543 594,606	100 000,000
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	173 493,618	543 594,606
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	6 155	1 000
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	2 020	6 155
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	88,317	100,000
B- FIN DE L'EXERCICE	85,887	88,317
AN6 TAUX DE RENDEMENT	-2,75%	-11,68% (*)

(*) : Taux de rendement calculé sur la période allant du 10/09/2012 au 31/12/2013.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2014 AU 31.12.2014

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP BIAT CROISSANCE

Le Fonds commun de placement « **FCP BIAT CROISSANCE** » initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP (Agrément de changement de la dénomination du FCP N° 33-2014 du 29 mai 2014) de catégorie Mixte, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°14-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

EXERCICE COMPTABLE

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « FCP BIAT CROISSANCE », l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2013.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 ÉVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 ÉVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 ÉVALUATION DES TITRES OPCVM

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

III.5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'Actif net
Actions et Droits rattachés	14 835	128 212,050	126 260,632	72,78
ADWYA	650	5 056,500	5 312,450	3,06
ARTES	450	3 427,500	3 600,450	2,08
ASSAD	450	3 445,500	3 605,850	2,08
ATTIJARI BANK	370	8 263,000	8 826,720	5,09
ATTIJARI LEASING	230	7 330,936	6 053,830	3,49
BIAT	110	8 219,900	8 663,050	4,99
CARTHAGE CEMENT	2 100	5 555,000	5 096,700	2,94
CEREALIS	500	3 400,000	3 408,000	1,96
CIMENTS DE BIZERTE	800	4 977,680	5 152,000	2,97
CITY CARS	620	6 759,600	7 113,260	4,10
ENNAKL	170	1 666,000	1 724,990	0,99
EURO-CYCLES	350	4 775,000	5 730,900	3,30
MONOPRIX	400	11 561,220	8 773,600	5,06
MPBS	300	2 080,000	2 182,800	1,26
ONE TECH HOLDING	500	3 500,000	3 602,500	2,08
PGH	600	3 240,000	3 358,800	1,94
SERVICOM	230	3 404,000	3 329,940	1,92
SFBT	470	10 176,000	10 580,640	6,10
SIMPAR NG	158	8 048,520	8 042,200	4,64
SITS	1 800	5 499,638	3 456,000	1,99
SOTUVER	1 400	6 653,580	7 364,000	4,24
TUNISIE LEASING	77	1 597,476	1 645,952	0,95
TPR	2 000	8 590,000	8 636,000	4,98
TUNIS RE	100	985,000	1 000,000	0,58
Autres Valeurs (OPCVM)	78	8 032,050	8 033,688	4,63
SICAV TRESOR	78	8 032,050	8 033,688	4,63
Total Portefeuille titres	14 913	136 244,100	134 294,320	77,41

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CROISSANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CROISSANCE, se détaillant comme suit :

	Coût d'acquisition	+/-values latentes	Valeur au 31-12	+/-values réalisées
Solde au 31/12/2013	509 823,470	-66 339,256	443,484,214	
Acquisition de l'Exercice				
Actions et droits rattachés	287 622,050		287 622,050	
Autres Valeurs (OPCVM)	8 032,050		8 032,050	
Remboursement et cession de l'Exercice				
Cession des Actions et droits rattachés	- 642 098,971		-642 098,971	-48 397,857
Cession des titres OPCVM	- 27 134,499		-27 134,499	
Variation des +/- values potentielles sur titres		64 389,476	64 389,476	
Solde au 31/12/2014	136 244,100	- 1 949,780	134 294,320	-48 397,857

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8 489,150 Dinars** au 31.12.2014, contre **34 515,052 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

<i>Revenus</i>	<i>Montant au 31.12.2014</i>	<i>Montant au 31.12.2013</i>
Revenus des actions	8 489,150	16 992,950
Revenus des autres Valeurs (OPCVM)	0,000	17 522,102
TOTAL	8 489,150	34 515,052

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **46 207,808 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2014</i>	<i>% Actif net</i>
BTC 52S-01/09/2015	30	28 581,167	28 929,647	16,675
BTC 52S-27/10/2015	18	17 272,612	17 278,161	9,959
Total	48	45 853,779	46 207,808	26,634

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **2 199,815 Dinars** et représentant les avoirs en banque

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014, à **354,029 Dinars** contre **677,136 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

<i>Revenus</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Revenus des Bons du Trésor	354,029	0,000
• Intérêts courus	354,029	0,000
Revenus sur compte de dépôt	0,000	677,136
• Intérêts créditeurs	0,000	677,136
Total	354,029	677,136

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2014, à **9 208,325 Dinars**, contre **10 925,992 Dinars** au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

<i>Note</i>	<i>Passif</i>	<i>Montant au 31/12/2014</i>	<i>Montant au 31/12/2013</i>
PA1	Opérateurs créditeurs	579,700	5 565,098
PA2	Autres créditeurs divers	8 628,625	5 360,894
	TOTAL	9 208,325	10 925,992

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **579,700 Dinars** contre **5 565,098 Dinars**, et se détaillant comme suit :

<i>Opérateurs Créditeurs</i>	<i>Montant au 31/12/2014</i>	<i>Montant au 31/12/2013</i>
Gestionnaire	258,582	3 276,793
Dépositaire	200,446	594,858
Distributeurs	120,672	1 693,447
Total	579,700	5 565,098

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2014, à **8 628,625 Dinars** contre **5 360,894 Dinars** au 31/12/2013, et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Etat, impôts et taxes	83,480	479,665
Redevance CMF	14,612	48,171
Rémunération CAC	4 827,327	4 636,122
Publication CMF	294,580	196,936
Somme à régler / Achat des Actions en bourse	3 408,626	0,000
Total	8 628,625	5 360,894

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014, à **9 740,936 Dinars**, contre **21 875,411 Dinars** au 31/12/2013, représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	6 292,617	17 078,851
Rémunération du dépositaire	2 359,818	3 088,661
Rémunération des distributeurs	1 088,501	1 707 ,899
Total	9 740,936	21 875,411

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **2 825,982 Dinars**, contre **5 723,812 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	284,275	723,554
Honoraires CAC	2 298,663	4 636,122
Etat, impôts et taxes	45,000	120,000
Diverses charges d'exploitation	198,044	244,136
Total	2 825,982	5 723,812

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	: 615 500,000 Dinars	: 100 000,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 6 155	: 1 000
• Nombre de porteurs de parts	: 16	: 1
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 426 300,000 Dinars	: 2 172 800,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 4 263	: 21 728
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 839 800,000 Dinars	: 1 657 300,000 Dinars
• Nombre de titres rachetés	: 8 398	: 16 573
<u>Capital</u>	: 177 091,362 Dinars	: 550 324,400 Dinars
• Montant en nominal	: 202 000,000 Dinars	: 615 500,000 Dinars
• Sommes non distribuables ^(*)	: - 24 908,638 Dinars	: - 65 175,600 Dinars
• Nombre de titres	: 2 020	: 6 155
• Nombre de porteurs de parts	: 8	: 16

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à - **24 908,638** Dinars au 31/12/2014 contre - **65 175,600** Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	- 65 175,600	0,000
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	13 749,139	-55 226,557
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	64 389,476	-66 339,256
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-48 397,857	14 821,690
✓ Frais de négociation de titres	-2 242,480	-3 708,991
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	26 517,823	-9 949,043
✓ Aux émissions	- 39 926,818	-48 453,747
✓ Aux rachats	66 444,641	38 504,704
Sommes non distribuables	- 24 908,638	-65 175,600

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-CROISSANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat distribuable de l'exercice	- 3 723,739	7 592,965
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	2 334,635	-14 322,759
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	- 2 208,640	0,000
Sommes Distribuables	- 3 597,744	-6 729,794

V. AUTRES INFORMATIONS :

V-1 Données par part	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	4,378	5,718
Charges de gestion des placements	(4,822)	(3,554)
Revenu net des placements	(0,444)	2,164
Autres charges d'exploitation	(1,399)	(0,930)
Résultat d'exploitation	(1,843)	1,234
Régularisation du résultat d'exploitation	1,156	(2,327)
Sommes distribuables de l'exercice	(0,687)	(1,093)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(1,156)	2,327
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	31,876	(10,778)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(23,959)	2,408
Frais de négociation de titres	(1,110)	(0,603)
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	6,807	(8,973)
Résultat net de l'exercice	4,963	(7,739)
Résultat non distribuable de l'exercice	6,807	(8,973)
Régularisation du résultat non distribuable	(8,549)	(1,617)
Sommes non distribuables de l'exercice	(1,742)	(10,590)
Valeur Liquidative	85,887	88,317
V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	3,631%	3,972%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,054%	1,039%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,388%	8,649%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT – CROISSANCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 12 Août 2014, en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex- Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de FCP BIAT – CROISSANCE ;
- La gestion comptable de FCP BIAT – CROISSANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,5 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 2% HT de l'actif net à 1,5% HT de l'actif net l'an ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – CROISSANCE. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la FCP BIAT – CROISSANCE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée sur la base de l'actif net quotidien, est réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi, le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des Distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,7% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – CROISSANCE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0.7% HT de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de distribution à capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2014.